CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR

C-TNLOHE

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

# 2014–15

# RAPPORT ANNUEL

**Le 26 juin 2015**

L'honorable Greg Rickford, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Gouvernement du Canada

L'honorable Derrick Dalley, député à la Chambre d'assemblée
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Dan Crummel, député à la Chambre d'assemblée
Ministre de Service Terre-Neuve-et-Labrador
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Messieurs les Ministres,

Nous, membres de l'Office Canada — Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, sommes heureux de présenter, conformément à l'article 29 de la législation régissant la mise en œuvre de l'*Accord atlantique*, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'Office pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre haute considération.

Scott Tessier

**Président et premier dirigeant**

## MEMBRES DE L'OFFICE

**Scott Tessier**
Président et premier dirigeant

**Ed Williams**
Vice-président

**Lidija Cicnjak-Chubbs**
Membre

**Ed Drover**
Membre

**Cynthia Hickman**
Membre

**Conrad Sullivan**
Membre

## PRINCIPAUX DIRECTEURS

| | |
|---|---|
| **John P. Andrews, LL.B.** | Affaires juridiques, réglementaires et publiques (retraité en date du 31 mars 2015) |
| **Michael Baker, CRHA** | Administration et retombées économiques |
| **Jeffrey M. Bugden, ing.** | Opérations |
| **David G. Burley** | Affaires environnementales |
| **Daniel B. Chicoyne, MSS** | Sécurité (délégué à la sécurité) |
| **Jeff O'Keefe, ing., géol.** | Gestion des ressources (délégué à l'exploitation) |
| **Craig Rowe, M.Sc., géol.** | Prospection |

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| MOT DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT | 4 |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE | 6 |
| MESSAGE DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ | 8 |
| SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER | 10 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | 15 |
| ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES | 19 |
| GESTION DES DROITS | 23 |
| SUPPLÉMENT | 26 |
| GESTION DES RESSOURCES | 28 |
| ADMINISTRATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES | 34 |
| AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES | 37 |
| SERVICES DE SOUTIEN | 40 |
| ÉTATS FINANCIERS | 42 |



ISBN : 978-1-927098-56-1

Photos par Robert Young
Photos par Greg Locke
Photos par Graham Kennedy
Photos par Suncor
Photos par Hebron

# MOT DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

Nous sommes heureux de présenter un aperçu des réalisations et des activités de l'Office Canada — Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'Office) pour le précédent exercice. Le rapport s'harmonisant à notre plan d'activités et notre cycle budgétaire, il décrit l'état des activités de l'Office jusqu'au 31 mars 2015.

Le mandat de l'Office, tel qu'il est défini dans l'*Accord atlantique*, englobe la sécurité extracôtière, la protection environnementale, la gestion des ressources et les retombées économiques. La sécurité et la protection de l'environnement sont au premier plan de toutes les décisions prises par l'Office.

L'Office a connu une année 2014-2015 très occupée, menant plus de 300 activités d'examen réglementaire, d'attribution de permis, de vérifications et d'approbation. L'industrie locale du pétrole et du gaz extracôtiers a continué d'être très active, plusieurs programmes sismiques étant au stade de planification ou d'exécution ou sont achevés. Les exploitants ont mené des programmes de forage dans les bassins Jeanne d'Arc et de la Passe Flamande et la production des quatre champs producteurs est demeurée relativement constante. L'Office a également supervisé la rédaction d'un plan de développement pour le projet Hebron et analysé une modification apportée au plan de développement du projet d'agrandissement du champ White Rose.

Dans le cadre de notre nouveau régime foncier selon un calendrier établi, l'Office a émis cinq appels à candidatures, a fermé quatre appels d'offres et publié le nouvel appel d'offres. Il a également publié les résultats de l'appel d'offres NL13-01 concernant la Passe Flamande, dans le cadre duquel a été soumise l'offre la plus importante visant un seul lot de l'histoire de la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador, soit 559 millions de dollars.

Les gouvernements ont apporté des modifications à la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* et créé des règlements transitoires, ce qui a permis d'officialiser les règles entourant la santé et la sécurité au travail (SST) dans la zone extracôtière et d'offrir à nos agents des outils plus efficaces d'exécution de la loi. Des membres du personnel de l'Office ont joint une équipe de projet chargée de superviser l'élaboration des nouveaux règlements en matière de SST au cours des cinq prochaines années afin de remplacer les règlements transitoires.

Le Forum international de la réglementation s'est tenu en novembre, au Mexique. Pour faire en sorte que les procédures et les pratiques de l'Office en matière de réglementation demeurent de calibre mondial, il est essentiel de communiquer les leçons tirées de nos expériences avec d'autres régulateurs et d'échanger régulièrement de l'information.

Par souci d'amélioration continue, de coopération et de communication transparente, plusieurs protocoles d'entente (PE) ont été conclus en 2014-2015, notamment avec le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière canadienne et Transports Canada. Nous continuons également de collaborer efficacement avec les ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec nos homologues canadiens.

Le 13 novembre 2014, l'Office a tenu son premier congrès international sur la sécurité, assorti d'une exposition. L'événement a connu un franc succès. Plus de 200 délégués et conférenciers de l'Australie, du Brésil, de la Norvège et des États-Unis y ont assisté. Y ont été présentées les leçons tirées de Macondo et Montara ainsi que des mises au point du Bureau de la Sécurité et l'exécution de l'environnement des États-Unis et de l'autorité norvégienne en matière de sécurité liée à l'exploitation pétrolière.

Dans un effort de modernisation, d'ouverture et de transparence, l'Office a lancé un nouveau site Web conforme aux normes modernes, qui a également amélioré la navigation et est adaptable à des appareils mobiles. L'Office a également été très actif sur Twitter et a mis en ligne deux vidéos d'animation sur sa nouvelle chaîne YouTube.

J'aimerais remercier Ed Williams pour son soutien indéfectible en tant que vice-président de l'Office, ainsi que tous les autres membres de l'Office, nommément Lidija Cicnjak-Chubbs, Ed Drover, Cynthia Hickman et Conrad Sullivan, pour leurs précieux conseils et leur leadership soutenu. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance envers Reg Anstey, dont le mandat au sein de l'Office a pris fin en novembre 2014. Je profite de l'occasion pour lui offrir mes meilleurs vœux.

Enfin, j'aimerais remercier les 82 personnes qui travaillent sans relâche, avec dévouement et professionnalisme, à renforcer la sécurité et la protection de l'environnement au sein de l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers. Je suis fier de diriger une organisation aussi professionnelle, qui inspire le respect des gouvernements, de l'industrie, des intervenants concernés, du public et de la communauté internationale de régulateurs.

Je dois pleine confiance que l'Office continuera à mener efficacement ses activités de réglementation dans l'intérêt du public au cours de la prochaine année.

Scott Tessier
**Président et premier dirigeant**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE

L'Office est un organisme conjoint des gouvernements fédéral et terre-neuvien établi en 1985 pour réglementer l'exploitation du pétrole et du gaz au large de la province. Son mandat consiste à superviser les activités des exploitants afin de s'assurer de leur conformité aux lois et aux règlements en matière de sécurité extracôtière, de protection environnementale, de gestion des ressources et de retombées économiques.

L'Office compte sept membres, dont un président et premier dirigeant nommé par les gouvernements canadien et terre-neuvien, trois membres nommés par le gouvernement fédéral et trois membres nommés par le gouvernement provincial.

En 2014-2015, il disposait d'un budget de 17 670 000 $.

Au terme de l'exercice, son effectif comptait 82 membres. Soixante-dix-neuf d'entre eux étaient détenteurs de grades universitaires ou de diplômes, dont 68 d'établissements d'études supérieures de Terre-Neuve-et-Labrador, et 34 possédaient des titres professionnels en génie, en sciences de la terre, en sécurité, en finances et en relations publiques.

## Nouveaux employés

(De gauche à droite) Steven Meaney, Adam Smith, Veronica Warren, Lisa Hill, Stephanie Stack, Nigel Hendrickten, Bikky Kumar, John Pennell

## ORGANIGRAMME

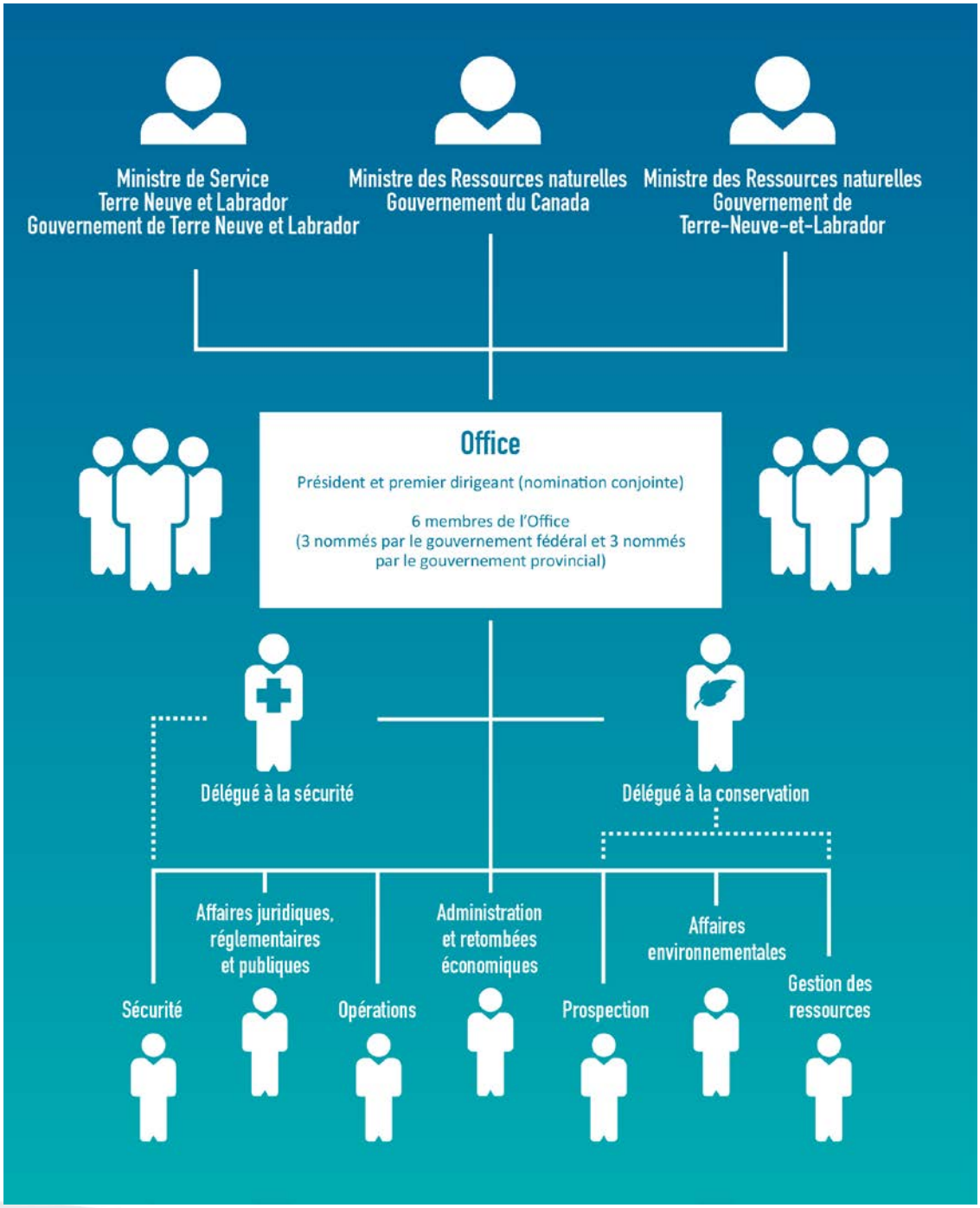

# MESSAGE DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ

Le travail dans l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers comprend des risques inhérents et les exploitants sont tenus de réduire ces risques au plus bas niveau que l'on puisse raisonnablement atteindre. Le rôle du Service de la sécurité de l'Office est de superviser les activités des exploitants afin de s'assurer de leur conformité à la loi et aux règlements.

En cette période de chute des prix du pétrole, il est particulièrement important que les exploitants et les entrepreneurs veillent à ce que les pressions liées à la réduction des coûts ne mettent pas en péril, de quelque façon que ce soit, la sécurité et la protection de l'environnement dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador. Pour sa part, l'Office n'abaisse pas ses attentes relativement à la conformité des exploitants pour quelque raison que ce soit. Les installations de production de notre zone extracôtière ont entre 11 et 19 ans, ce qui représente plusieurs défis pour les exploitants. L'Office et les autorités de certification surveillent les plans et les activités de maintenance des exploitants. Ils inspectent également les installations afin de s'assurer que les exploitants gèrent les risques de manière appropriée et que les plans sont exécutés de manière à garder les installations en bon état.

L'Office est un membre actif et respecté du Forum international de la réglementation (FRI), lequel regroupe des organismes de réglementation des ressources extracôtières qui ont comme intérêt commun de hausser les normes de sécurité en zone extracôtière à l'échelle mondiale. Dans le cadre de notre engagement au sein du FRI, nous avons relevé cinq thèmes qui sont particulièrement pertinents pour notre industrie locale: intégrité des biens immobiliers et installations vieillissantes, formation et compétences, chutes d'objets, échange de renseignements et normes mondiales. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé à apporter des améliorations dans chacun de ces domaines.

Durant l'année 2014-2015, nous avons concentré nos efforts sur les incidents liés à la chute d'objets afin d'en réduire le nombre. Les activités de vérification menées par les agents de sécurité ont permis de constater que les exploitants ont abandonné les processus de prévention en place et qu'ils collaborent désormais avec leur entrepreneur pour s'assurer que les risques sont réduits au plus bas niveau qu'il est raisonnable d'atteindre. Le nombre d'incidents causés par la chute d'objets est ainsi passé de 20 en 2013 à 14 en 2014. Nous continuerons à suivre les améliorations apportées sur ce plan.

Au printemps 2014-2015, nous avons tenu un forum sur la sécurité; à l'automne suivant, nous avons organisé notre premier congrès international sur la sécurité. De tels forums visent à favoriser l'échange de renseignements entre travailleurs, exploitants, gouvernements et organismes de réglementation de manière à ce que les enjeux de sécurité puissent être cernés de façon proactive et traités par les intervenants concernés. Le congrès sur la sécurité a connu un franc succès et a permis aux intervenants d'obtenir de l'information sur les initiatives menées à travers le monde pour promouvoir la sécurité extracôtière. La planification du forum sur la sécurité du printemps 2015 est en cours. L'événement portera cette année sur l'intégrité des biens immobiliers.

L'Office Canada — Terre Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'Office Canada — Nouvelle Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie collaborent entre eux et avec nos collègues d'autres pays afin d'améliorer et de promouvoir la culture de sécurité. Ensemble, nous travaillons à créer une

vue globale et à favoriser une meilleure compréhension de la culture de sécurité. J'estime que la culture de sécurité au sein de l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador est aussi bonne, sinon meilleure, qu'ailleurs dans le monde, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas place à amélioration.  Quand il est question de sécurité, il est toujours possible de faire mieux.

Le Service de la sécurité emploie 12 personnes à temps plein, dont huit agents de la sécurité et trois employés des services administratifs. Deux consultants y travaillent également à temps partiel, dont un conseiller en aviation et un conseiller en matière de sécurité. J'éprouve une grande estime pour leur dévouement profond à l'égard de la sécurité extracôtière et pour le professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leurs obligations.

L'année qui s'amorce m'enthousiasme; nous continuerons à tout mettre en œuvre pour améliorer la sécurité extracôtière et pour créer une culture de sécurité plus forte, tant à l'échelle locale que mondiale. Quand il est question de sécurité, il est toujours possible de faire mieux.

Daniel B. Chicoyne, MSS
**Délégué à la sécurité**

# SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER

## PLANS DE SÉCURITÉ

Avant d'être autorisés à travailler ou à effectuer une activité liée à l'exploitation pétrolière dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador (zone extracôtière), les exploitants doivent soumettre un plan de sécurité qui démontre à l'Office Canada — Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers qu'ils ont pris toutes les mesures raisonnables et réalisables pour assurer le niveau de sécurité requis au cours des travaux prévus. En 2014-2015, le Service de la sécurité de l'Office a analysé 18 plans de sécurité.

## ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ

L'Office mène des évaluations systématiques et complètes des demandes soumises par les exploitants, qui comprennent un examen des plans de sécurité et des autres renseignements liés à la sécurité soumis à l'appui. Des vérifications et des inspections peuvent aussi être menées.

Le Service de la sécurité a accordé une attention particulière sur la formation et la compétence du personnel dans les évaluations de sécurité qu'il a menées durant la période de référence. Le document sur la pratique courante relative à la formation et aux qualifications du personnel (PCFQ) précise les attentes de l'Office quant aux compétences que doivent présenter les travailleurs pour mener des opérations sûres dans le milieu difficile dans lequel nous évoluons. Tenir les exploitants responsables à l'égard des attentes décrites dans la PCFQ et surveiller les compétences des travailleurs sont des priorités de l'Office.

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office a réalisé des évaluations de la sécurité, lesquelles comprenaient un examen des plans de sécurité, pour les demandes suivantes :

- autorisation de programme géophysique pour un levé sismique au nord-est du talus de Terre-Neuve (Multi Klient Invest AS);
- autorisation de programme géophysique dans la Passe Flamande (Statoil Canada);
- autorisation de mener une intervention légère dans le champ pétrolifère Terra Nova (Suncor Énergie);
- autorisation de programme visant l'acquisition de données dans le champ pétrolifère Hebron (ExxonMobil Canada Properties);
- autorisation de programme visant l'acquisition de données dans le champ pétrolifère Hibernia (Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ou SEDH);
- autorisation de programme électromagnétique pour la Passe Flamande (Electromagnetic Geoservices [EMGS] Canada inc.)
- autorisation de programme de levé sismique au sud des Grands Bancs (MKI AS);
- autorisation de programme de plongée pour le champ White Rose (Husky Énergie);
- autorisation de programme de construction pour le champ White Rose (Husky Énergie);
- autorisation de programme de plongée pour le champ pétrolifère Terra Nova (lequel concerne deux navires, ce qui requiert l'évaluation de deux plans de sécurité) (Suncor Énergie);
- autorisation de programme visant l'acquisition de données dans le champ White Rose (Husky Énergie);
- autorisation de programme d'échantillonnage des suintements et du plancher océanique pour la zone extracôtière du Labrador (TGS Canada Ltd);
- autorisation de programme de levé sismique dans la zone extracôtière du Labrador (MKI AS);
- modification de l'autorisation de mener des travaux de forage et de production dans le champ pétrolifère Hibernia afin d'y inclure l'expansion d'Hibernia Sud (SEDH);
- renouvellement de l'autorisation de mener des travaux de forage et de production dans le champ White Rose (Husky Énergie);

- renouvellement de l'autorisation de mener des travaux de forage et de production dans le champ Terra Nova (Suncor Énergie);
- modification et expansion de l'autorisation de mener des travaux de forage dans la Passe Flamande afin d'y inclure une nouvelle unité de forage mobile en mer (UMFM) (Statoil Canada).

**RESPECT ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

Les agents de la sécurité mènent des enquêtes, délivrent des ordonnances, enquêtent sur des refus de travailler et mènent des inspections de sécurité, des vérifications de sécurité et des vérifications de sécurité avant approbation. Les vérifications qui ont été menées en 2014-2015 étaient axées sur la formation et les compétences.

Les vérifications et inspections menées par l'Office au cours de 2014-2015 sont énumérées au tableau 1.

**Tableau 1 : Vérifications et inspections menées en 2014-2015**

| Exploitant | *Installation/navire* | Vérification/Inspection |
|---|---|---|
| Electromagnetic Geoservices | *MS BOA Galatea* | Vérification avant approbation |
| ExxonMobil Canada Properties et SEDH | *MS Maersk Chignecto* | Vérification avant approbation |
| SEDH | Plateforme Hibernia | Inspection de sécurité |
| SEDH | UMFM West Aquarius | Inspection de sécurité |
| SEDH | UMFM West Aquarius | Inspection de sécurité |
| SEDH | Plateforme Hibernia | Vérification de la sécurité (formation et compétences) |
| Husky Énergie | UMFM GSF Grand Banks | Inspection de sécurité (chantier naval) |
| Husky Énergie | UMFM GSF Grand Banks | Inspection de sécurité |
| Husky Énergie | UMFM West Mira | Visite sur le chantier naval |
| Husky Énergie | *Navire de production, de stockage et de déchargement (NPSD) SeaRose* | Vérification de la sécurité (formation et compétences) |
| Husky Énergie | *NPSD SeaRose* | Vérification de la sécurité |
| Husky Énergie | *NPSD SeaRose* | Inspection de sécurité |
| MKI | *MS Sanco Spirit* | Vérification avant approbation |
| MKI | *MS Atlantic Explorer* | Vérification avant approbation |
| Statoil Canada | UMFM West Hercules | Inspection de sécurité |
| Statoil Canada | *MS WG Columbus* | Vérification avant approbation |
| Statoil Canada | Héliport CHC | Visite d'aide au personnel |
| Statoil Canada | UMFM West Hercules | Inspection de sécurité |
| Statoil Canada | UMFM West Hercules | Vérification avant approbation |
| Suncor Énergie | UMFM Henry Goodrich | Vérification de la sécurité (intégrité des biens immobiliers) |
| Suncor Énergie | *MS Skandi Constructor* | Vérification de la sécurité |
| Suncor Énergie | *MS Seven Falcon* | Vérification avant approbation |
| Suncor Énergie | *NPSD Terra Nova* | Vérification de la sécurité |
| Suncor Énergie | *NPSD Terra Nova* | Inspection de sécurité |
| Suncor Énergie | UMFM Henry Goodrich | Inspection de sécurité |
| TGS Canada Ltd. | *MS Polar Prince* | Vérification avant approbation |

Les travailleurs en mer ont le droit de refuser tout travail qui, selon eux, est dangereux, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits des mesures prises par l'employeur ou jusqu'à ce qu'un agent de la sécurité ait rendu sa décision après avoir fait enquête. Lorsqu'un travailleur exerce son droit de refus et que la situation n'est pas réglée par le superviseur responsable à sa satisfaction, le litige peut être soumis à l'attention du comité des installations concernées sur la santé et la sécurité au travail en mer et signalé au délégué à la sécurité. Si le Comité ne peut résoudre le problème, il fait alors l'objet d'une enquête par un agent de la sécurité doté de l'autorité requise pour le résoudre. En 2014 2015, aucun refus de refus de travailler n'a nécessité une enquête de la part de l'Office.

**SURVEILLANCE**

Une fois qu'un exploitant a obtenu une autorisation d'effectuer des travaux, le Service de la sécurité procède à des activités de surveillance, notamment en procédant à l'examen des rapports quotidiens, des rapports d'incidents, des plaintes, des procès-verbaux des réunions du comité de santé et de sécurité en mer des installations concernées et des dérogations à la formation par rapport à la PCFQ.

L'exploitant doit soumettre un rapport et faire enquête sur tout incident, tel qu'il est décrit dans la directive sur le signalement d'incidents et les enquêtes connexes de l'Office (*Guidelines for the Reporting and Investigation of Incidents*). Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office a examiné 248 rapports d'incidents déposés par des exploitants.

Les incidents mettant en cause des objets échappés représentent un domaine d'intérêt particulier pour le Service de la sécurité. Les efforts investis à ce titre tant par l'Office que par les exploitants ont permis de réduire le nombre d'incidents liés à la chute d'objets en 2014-2015.

Durant la période visée, 5 457 936 heures de travail ont été cumulées dans la zone extracôtière. La même année, 18 incidents ont donné lieu à une blessure ou une maladie devant être signalée, ce qui représente un taux de fréquence des blessures à déclarer de 2,20 par million d'heures travaillées.

En 2014-2015, l'Office a traité cinq plaintes liées à la santé et la sécurité au travail. Chaque plainte est examinée par un agent de la sécurité, qui doit examiner les faits entourant l'incident, prendre ou recommander une mesure au besoin et en aviser le plaignant.

**SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS EXTRACÔTIÈRES**

Le conseiller en sécurité de l'Office collabore avec les inspecteurs de la sécurité maritime de Transports Canada, les agents de sécurité des entreprises concernées, les autres ministères gouvernementaux locaux et le Centre d'opérations de la sécurité maritime (COSM). Afin de faciliter les communications, l'Office a instauré une réunion semestrielle avec les agents de sécurité des entreprises pour discuter de préoccupations mutuelles.

Au cours de 2014-2015, l'Office a mené des vérifications de sécurité du *NM Skandi Constructor*, du *NPSD* Terra Nova et du *NPSD SeaRose*.

Durant la période de référence, la procédure d'intervention en cas d'urgence de l'Office a été améliorée et mise en pratique.

**MODIFICATIONS AUX LOIS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE**

Le 31 décembre 2014, des modifications à la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* et à la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act* (ci-après les lois de mise en œuvre de l'Accord) sont entrées en vigueur, de

même que des règlements transitoires visant la santé et la sécurité au travail. Ces modifications inscrivent dans les lois de mise en œuvre de l'Accord les pouvoirs et les principes fondamentaux touchant la santé et la sécurité au travail, en clarifiant les rôles et les responsabilités des gouvernements, des régulateurs, des exploitants, des entrepreneurs, des employeurs, des employés et des comités de santé et sécurité au travail. De plus, les lois de mise en œuvre de l'Accord précisent maintenant les pouvoirs spécifiques d'exécution de la loi qui reviennent aux agents de l'Office, y compris les pouvoirs des inspecteurs, dont la vérification de la conformité, la réalisation d'enquêtes, les mandats de perquisition et les mesures d'ordre en cas de situation dangereuse. Les employés de l'Office collaborent actuellement avec les gouvernements afin d'élaborer de nouvelles versions des règlements à l'appui des lois modifiées.

**SYSTÈMES DE GESTION DE LA SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

En 2014-2015, l'Office a retenu les services de Michael Wager Consulting Newfoundland Inc. (MWCO-NL) pour la création d'un système officiel de gestion et d'un système amélioré de base de données informatique pour le Service de la sécurité.

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DES HÉLICOPTÈRES EXTRACÔTIERS**

En 2014-2015, les travaux associés à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères extracôtiers (ESHE) se sont poursuivis. Au terme de la période visée par le présent rapport, 19 des 29 recommandations avaient été entièrement mises en œuvre; les 10 autres étaient bien amorcées et à diverses étapes de mise en œuvre. Des progrès importants ont été accomplis relativement au programme de contrôle de la sécurité de l'aviation; des mesures systématiques ont été fournies sur le rendement des exploitants en matière de gestion des risques pour la sécurité des hélicoptères dans la zone extracôtière.

Un comité multisectoriel de sécurité des opérations d'hélicoptères a été mis sur pied en 2011 à la suite de l'ESHE. Il regroupe la main-d'œuvre, les exploitants, les fournisseurs de services d'hélicoptère, l'Office et l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. Le comité participe maintenant officiellement à l'amélioration de l'équipement de protection individuel en hélicoptère et de l'équipement de sécurité à bord, ce qui met fin à la démarche visant à appliquer les recommandations portant sur ces enjeux.

**FORUMS SUR LA SÉCURITÉ**

L'Office a tenu un forum sur la sécurité au printemps 2014-2015. Ce forum a pour but de favoriser l'échange de renseignements entre les intervenants de l'industrie extracôtière de façon à cerner et à aborder de façon proactive les risques liés à la sécurité, à mettre en relief les secteurs particulièrement préoccupants et à aider l'Office à établir des objectifs. L'événement a lieu deux fois par exercice, sauf les années où un congrès sur la sécurité est également organisé. Un seul forum sur la sécurité est alors planifié. Le forum sur la sécurité de mai 2014 était axé sur la formation et les compétences.

**CONGRÈS SUR LA SÉCURITÉ**

En novembre 2014, l'Office a tenu son premier congrès sur la sécurité, terminant ainsi l'application de la recommandation 26 de l'ESHE. L'événement, qui, avec plus de 200 participants, a connu un franc succès, s'est ouvert avec un discours de l'honorable Robert Wells, conseiller de la reine. Des conférenciers de l'Australie, du Brésil, de la Norvège et des États-Unis y ont également pris la parole. Des collègues du Forum international de la réglementation (FRI), anciens comme actuels, ont exposé les leçons tirées de Macondo et Montara. Des mises au point ont également été offertes par le Bureau de la Sécurité et l'exécution de l'environnement des États-Unis et de l'autorité norvégienne en matière de sécurité liée à l'exploitation pétrolière. L'exposition présentée dans le cadre du congrès exhibait des services et des produits locaux et internationaux liés à la

sécurité. Une démonstration des nouvelles combinaisons pour passagers d'hélicoptère a également eu lieu, ainsi que des séminaires sur la culture juste et la gestion des marchés. L'Office entend tenir un congrès sur la sécurité tous les trois ans.

**ATELIERS DES COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MER**

L'Office tient des ateliers réunissant les comités de santé et sécurité en mer (autrefois connus sous le nom de comités conjoints de santé et sécurité en mer) sur une base semestrielle. Ces séances offrent aux membres des comités de chaque installation exploitant la zone extracôtière une occasion de discuter d'enjeux de sécurité courants. À chacune de ces assemblées, les comités présentent les leçons tirées d'incidents récemment survenus à bord de leurs installations.

**FORUM INTERNATIONAL DE LA RÉGLEMENTATION**

En novembre 2014, le FRI a tenu une rencontre à Cancún, au Mexique. L'édition de cette année portait essentiellement sur l'élaboration de normes, les initiatives de contrôle de puits et la nécessité de faire preuve de transparence et d'échanger l'information. La planification du prochain forum, prévu les 19 et 20 octobre à Washington D.C., est en cours.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**PLANS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le plan de protection de l'environnement (PPE) est un plan de l'exploitant pour tout le personnel du projet, y compris les entrepreneurs. Ce plan décrit les responsabilités, les attentes et les méthodes de protection environnementales liées à une autorisation de travail ou d'activité. Lorsque les exploitants modifient leur PPE, l'Office doit l'examiner à nouveau avant qu'il puisse être mis en œuvre. Au cours de la période visée, des modifications ont été apportées à sept PPE touchant les champs pétrolifères ou installations qui suivent :

- le PPE de SEDH pour le champ pétrolifère Hibernia;
- le PPE de SEDH pour l'expansion d'Hibernia Sud;
- le PPE de Husky Énergie pour le *NPSD SeaRose*;
- le PPE de Husky Énergie pour le *GSF Grand Banks*;
- le PPE de Statoil Canada pour l'installation de West Hercules;
- le PPE de Suncor Énergie pour le *NPSD Terra Nova*;
- le PPE de Suncor Énergie pour l'installation de Henry Goodrich.

Husky Énergie  a également mis à jour son plan de gestion des déchets et ses procédures de criblage chimique au cours de 2014-2015.

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE**

L'Office a terminé la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la zone extracôtière ouest de Terre-Neuve-et-Labrador le 5 mai 2014. Le 5 août suivant, il terminait l'EES de la zone extracôtière est de Terre-Neuve. La portée géographique de cette dernière englobait la zone qui avait été couverte par l'EES du bassin Orphan de 2003. Toutes les EES terminées sont disponibles sur le site Web de l'Office.

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

L'Office évalue les incidences sur l'environnement des travaux ou activités de prospection et de production de pétrole proposés pour la zone extracôtière.

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office a réalisé des évaluations environnementales pour les projets suivants, conformément aux lois de mise en œuvre de l'Accord :

- programme sismique dans la mer du Labrador de MKI AS, 2014 à 2018;
- programme sismique au sud des Grands Bancs de MKI AS, 2014 à 2018;
- levés sismiques, gravimétriques et magnétiques marins et bidimensionnels GrandSPAN de GX Technology Canada Ltd, 2014 à 2018;
- étude électromagnétique à source commandée dans l'est du Canada d'EMGS Canada, 2014 à 2018;
- programme d'échantillonnage des fonds marins et du plancher océanique dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador de TGS-NOPEC Geophysical Company ASA et MKI AS, 2014 à 2019.

Neuf EE étaient en cours au 31 mars 2015 pour les programmes et projets suivants :

- forage d'exploration dans le gisement Old Harry, PP 1105 (Corridor Resources);
- projets de collecte de données sismiques bi-, tri- et quadridimensionnelles dans le champ de production de pétrole et de gaz Hibernia, de 2013 jusqu'au terme de sa production (SEDH);
- programme de forage à l'ouest de Terre-Neuve – 2013 à 2019 (Black Spruce Exploration Corp. et Shoal Point Énergie  Ltd.);

- programme de collecte de données sismiques bi-, tri- et quadridimensionnels dans la zone extracôtière est de Terre-Neuve, 2014 à 2024 (Suncor Énergie);
- levés gravimétriques dans la mer du Labrador, 2014 à 2018 (ARKeX Ltd. et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA);
- levé gravimétrique dans la portion nord de la Passe Flamande, 2015 à 2019 (Bridgeporth Holdings Ltd. et JEBCO Seismic Company);
- programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière sud-est de Terre-Neuve, 2015 à 2024 (WesternGeco Canada);
- programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière est de Terre-Neuve, 2015 à 2024 (WesternGeco Canada);
- programme géophysique, géochimique, environnementale et géotechnique dans la zone extracôtière à l'est de Terre-Neuve, 2015 à 2024 (ExxonMobil Canada Ltd.)

Une évaluation environnementale, portant sur le programme de collecte de données sismiques dans le bassin Jeanne d'Arc, 2012-2015, de WesternGeco Canada, a été retirée par le promoteur le 22 janvier 2015.

Au cours de la période visée, trois modifications de projets ayant déjà été évalués ont été présentées à l'Office. Les voici :

- inclure des activités de collecte de données sismiques tridimensionnelles au programme de collecte de données sismiques au sud des Grands Bancs, 2014 à 2018 (MKI AS);
- inclure des activités de collecte de données sismiques tridimensionnelles au programme de levés sismiques au nord-est du talus de Terre-Neuve, 2012 à 2017 (MKI AS);
- inclure l'utilisation concomitante de deux navires pour le programme visant l'étude électromagnétique à source commandée dans l'est du Canada de EMGS Canada et prolonger la portée temporelle des activités du 30 novembre au 31 décembre pour le reste des programmes.

**PLANIFICATION DE L'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE**

Le 7 mai 2014, Suncor Énergie a soumis un plan révisé d'intervention en cas de déversement de pétrole, ce qui a forcé la modification de son autorisation de mener des travaux. Vers la fin de l'exercice 2013-2014, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), pour le compte des exploitants des Grands Bancs, avait soumis un rapport intitulé *Net Environmental Benefit Analysis of Dispersant Use for Responding to Oil Spills from Oil and Gas Facilities on the Newfoundland Grand Banks* (analyse des avantages nets pour l'environnement de l'utilisation de dispersants dans l'intervention en cas de déversement de pétrole provenant des installations pétrolifères et gazières sur les Grands Bancs de Terre-Neuve). L'Office a soumis ce rapport à l'examen des ministères et des organismes du gouvernement. Il a ensuite transmis les commentaires issus de cet examen à l'ACPP au cours de l'exercice 2014-2015. Avec la promulgation imminente de la *Loi sur la sûreté et la sécurité énergétique*, l'Office s'attend à ce que les discussions entourant l'utilisation d'agents de traitement en cas de déversement de pétrole se poursuivent au cours du prochain exercice.

**RESPECT ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

Les exploitants sont tenus de signaler tous les incidents de pollution (déversements de produits pétroliers, émissions ou rejets imprévus ou non autorisés, et problèmes de qualité des effluents) à toutes leurs installations. L'Office passe ces rapports en revue et procède à des enquêtes, au besoin.

Une enquête menée par l'Office était en cours en 2014-2015 relativement au déversement d'environ 6 000 litres de pétrole brut du système de chargement du champ Hibernia, dans la zone extracôtière nord. Le rapport d'enquête a été soumis au Service des poursuites pénales du Canada au cours de l'exercice.

Sur les dix déversements signalés en 2014-2015, quatre étaient d'un volume d'un litre ou moins. Le tableau 2 présente les données relatives aux déversements survenus au cours de l'exercice 2014-2015.

**Tableau 2 Résumé des données relatives aux déversements de 2014-2015**

| Substance | Volume en litres | Pourcentage du total annuel | Nombre d'incidents |
|---|---|---|---|
| Boues de forage à base synthétique | 15 690,500 | 98,640 | 4 |
| Pétrole brut | 0,054 | 0,002 | 2 |
| Huile hydraulique et lubrifiante | 216,600 | 1,360 | 4 |
| Autres produits pétroliers | 0 | 0 | 0 |

Des agents chargés de conformité environnementale ont procédé à la vérification du plan d'intervention en cas de déversement de pétrole du champ Terra Nova à la fin du mois de mars 2014. Le plan en question a été examiné et achevé en collaboration avec l'exploitant durant l'année 2014-2015.

Durant la période visée, les agents responsables de la conformité environnementale ont également mené une vérification auprès de Husky Énergie à propos de ses objectifs de rendement pour les interventions en cas de déversement.

**SURVEILLANCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES**

La surveillance des incidences environnementales (SIE) vise à déterminer les impacts d'une activité industrielle en cours sur les milieux naturels. Dans la zone extracôtière, une telle surveillance a été lancée relativement aux opérations de forage de mise en valeur et de production. Les activités de SIE débutent durant la première année complète de forage de mise en valeur, sont répétées annuellement pendant au moins deux années supplémentaires, et deviennent par la suite biennales. L'Office, de même que les ministères fédéraux et provinciaux responsables de l'environnement et des pêches, passe en revue chaque programme de SIE et les rapports détaillés de chaque enquête. Les rapports de SIE terminés sont disponibles en format papier auprès de l'Office; les rapports plus récents sont également accessibles sur le site Web de l'Office.

**FONDS POUR L'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT**

L'Office a maintenu sa participation au conseil de gestion du Fonds pour l'étude de l'environnement, lequel finance la recherche environnementale et socioéconomique liée à la prospection et la production d'hydrocarbures à l'intérieur des frontières canadiennes ainsi que dans les zones extracôtières. Les projets de recherche suivants liés à la zone extracôtière étaient en cours en 2014 et se poursuivront en 2015 :

- études des gros animaux marins du centre du Labrador et relevés acoustiques sur la côte du Labrador;
- enquête de référence sur les oiseaux de mer de la mer du Labrador;
- simulation du sort et de la détectabilité des oiseaux de mer morts;
- effet des déversements des plateformes sur les alevins dans le champ pétrolifère;
- biodégradation du pétrole dispersé chimiquement et du pétrole dispersé non chimiquement;
- caractérisation des courants océaniques, variabilité et dispersion aux environs de l'éperon de Sackville;
- biodégradation du condensat dispersé chimiquement et du condensat dispersé non chimiquement;
- conception, validation et mise en œuvre d'un système de prévision opérationnel pour les Grands Bancs et le bassin Orphan afin d'assurer la prestation opérationnelle quotidienne du Centre météorologique canadien.

De plus, le Fonds pour l'étude de l'environnement se prépare à lancer quatre nouveaux projets de recherche pluriannuels visant la zone extracôtière en 2015. Les voici :

- évaluation des risques potentiels liés aux levés sismiques sur les ressources de crabe des neiges;

- modélisation acoustique et surveillance sur la côte est du Canada;
- évaluation de la qualité du repérage des mammifères marins à l'aide de trois méthodes complémentaires;
- scénario réaliste des effets d'un déversement de pétrole et de l'exposition aux mesures d'atténuation sur les espèces élevées à des fins commerciales.

Pour obtenir plus de renseignements, voir le site Web du Fonds, à l'adresse suivante : www.esrfunds.org.

**INTERNATIONAL OFFSHORE PETROLEUM ENVIRONMENTAL REGULATORS (organismes de réglementation environnementale des hydrocarbures extracôtiers)**

L'Office est un membre fondateur de l'organismes de réglementation environnementale des hydrocarbures extracôtiers, un regroupement d'organismes de réglementation nationaux dont le principal objectif est d'améliorer la performance environnementale de l'industrie de prospection des hydrocarbures en zone extracôtière à l'échelle mondiale.

Durant la période de référence, l'IOPER a poursuivi ses discussions sur les principaux enjeux auxquels se heurtent les organismes de réglementation et fait de bons progrès par rapport à un certain nombre de questions prioritaires au cours de son assemblée générale annuelle de 2014, tenue en même temps que le Forum international de la réglementation à Cancún, au Mexique. En plus de présenter des comptes rendus et de discuter des enjeux émergents au sein de leur administration respective, les membres de l'IOPER ont amélioré le programme de travail de l'IOPER, lequel mise actuellement sur les cinq enjeux prioritaires suivants :

- indicateurs de rendement en matière d'environnement;
- réglementation des mesures préparatoires et des interventions en cas de déversement d'hydrocarbures;
- consultation publique et prise de décisions;
- possibilités de collaboration relativement à la recherche sur les effets environnementaux;
- recherche sur les outils d'exécution de la loi.

Le site www.ioper.org contient de plus amples renseignements sur l'IOPER.

(De gauche à droite) Darrell Gover, Valerie Goodland-Hennessey

# ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES

**EXPLOITATION DE PUITS**

Tout au long de 2014-2015, l'Office a continué à exercer une surveillance des activités d'exploitation des puits par l'industrie. Les exploitants sont tenus de conduire de telles activités en toute sécurité, sans pollution ni gaspillage, conformément au *Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*. La surveillance des activités d'exploitation d'un puits donné commence dès la délivrance d'une autorisation d'y mener des travaux, alors que les politiques et les procédures de l'exploitant en la matière sont évaluées du point de vue de l'intégrité du puits, de ses barrières et de son contrôle.

Les demandes d'approbation liées à un puits sont soumises à un examen critique des ingénieurs de l'Office spécialisés dans l'exploitation des puits, lesquels surveillent également les activités s'y rattachant tout au long de leur exécution. Un exploitant peut demander une approbation de forer un puits, s'il souhaite entamer le forage d'un puits donné, une approbation de modifier l'état d'un puits, s'il souhaite retourner dans un puits existant pour y réaliser des activités d'exploitation, ce qui comprend les interventions sur puits, le reconditionnement ou l'achèvement, la remise en production, la suspension de l'exploitation ou l'abandon d'un puits. En cas de cessation de l'exploitation d'un puits, ces activités font également l'objet d'une évaluation afin de vérifier que l'achèvement ou l'obturation et l'abandon (ou la suspension de l'exploitation) du puits concerné sont conformes aux exigences réglementaires, particulièrement en ce qui concerne l'exigence de double barrière de puits.

En tout, 16 demandes d'approbation de forer un puits, 21 demandes d'approbation de modifier l'état d'un puits et 20 avis de cessation de l'exploitation d'un puits ont été traités en 2014-2015.

**SURVEILLANCE SPÉCIALE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PUITS EN EAUX PROFONDES**

L'Office a maintenu ses mesures de surveillance spéciale relativement à l'exploitation de puits situés en eaux profondes (c'est-à-dire qui ont été forés à une profondeur excédant 500 mètres), afin que les leçons tirées d'accidents survenus en d'autres lieux servent à prévenir des incidents semblables dans la zone extracôtière et afin de répondre aux préoccupations accrues du public relativement aux risques liés à de telles activités.

Une équipe de surveillance spéciale, dirigée par le délégué à la sécurité de l'Office et appuyée par une équipe technique pluridisciplinaire, a poursuivi l'examen critique des programmes de forage en eaux profondes des exploitants, tout en surveillant étroitement les activités de ces derniers, du forage initial à la suspension de l'exploitation ou l'abandon des puits. Des réunions bimensuelles avec les exploitants, la présentation quotidienne de rapports, l'étude minutieuse des rapports d'essai des blocs obturateurs principaux et de secours ainsi que la présence accrue des ingénieurs de l'Office spécialisés dans l'exploitation des puits pour assister aux activités essentielles en zone extracôtière sont des éléments clés des activités de surveillance spéciale.

En 2014-2015, de telles activités ont été réalisées pour cinq puits répondant à la définition d'un puits en eaux profondes de l'Office (Bay de Verde F-67, F-67z, Bay du Nord P-78, Cupids A-33 et Aster C-93A).

**AUTRES INITIATIVES SPÉCIALES**

Les ingénieurs de l'Office spécialisés dans l'exploitation des puits ont joué un rôle de premier plan dans la création de liens avec des groupes externes, dont le Comité de contrôle des puits en zone extracôtière, le Forum des autorités extracôtières dans la mer du Nord (Groupe de travail sur les puits) et les membres du FRI, en vue d'échanger des pratiques exemplaires en matière de réglementation touchant l'exploitation de puits. La participation aux principaux congrès et expositions a également permis de demeurer au fait des principales avancées technologiques et des procédures, des pratiques et des formations de pointe en matière de contrôle de puits.

Une attention particulière a été placée sur la mise en œuvre d'une surveillance supplémentaire de l'intégrité des puits d'exploitation avancée afin de s'assurer qu'au moins deux dispositifs testés comme barrières de puits sont en place en tout temps. Une surveillance étroite des activités d'intervention sur puits entreprises par le navire d'intervention légère *Skandi Constructor* a également été exercée. C'était la première fois qu'un tel navire était utilisé dans la zone extracôtière.

**PROCESSUS D'ACCRÉDITATION**

Les ingénieurs de l'Office responsables de l'accréditation reçoivent régulièrement des rapports et rencontrent périodiquement les organismes d'accréditation pour assurer la supervision des activités d'accréditation. Le tableau 3 présente les activités d'accréditation ayant fait l'objet d'une surveillance en 2014-2015.

**Tableau 3 : Activités d'accréditation surveillées en 2014-2015**

| Nom de l'installation | Type d'installation | Organisme d'accréditation |
|---|---|---|
| Plateforme Hibernia | Production | Lloyd's Register North America Inc. |
| Plateforme Hebron | Production | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| *NPSD SeaRose* | Production | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| *NPSD Terra Nova* | Production | Lloyd's Register North America Inc. |
| GSF Grand Banks | Forage | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| Henry Goodrich | Forage | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| West Aquarius | Forage | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| West Hercules | Forage | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| West Mira | Forage | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| *Skandi Constructor* | Forage/intervention | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| *Seven Havila* | Plongée | Det Norske Veritas (Canada) Limited |
| *WellServicer* | Plongée | Det Norske Veritas (Canada) Limited |

Une initiative spéciale a également été lancée au cours de la période de référence pour s'assurer que la portée des travaux entourant l'accréditation des installations prescrites avait été mise à jour afin de refléter les règlements de SST transitoires qui sont entrés en vigueur le 31 décembre 2014. L'accent a également été mis à harmoniser la portée des travaux entre les installations ainsi qu'au sein des organismes d'accréditation, de manière à ce que les pratiques exemplaires soient appliquées dans le cadre du processus de certification.

**INTÉGRITÉ DES BIENS**

Les installations de production dans la zone extracôtière ont de onze à dix-neuf ans. Les infrastructures vieillissantes posent des défis aux exploitants sur le plan de la maintenance et la réparation de l'équipement et sur celui de l'appariement des nouveaux équipements ou systèmes avec ceux en place, fabriqués il y a plusieurs années. En plus de subir une usure normale, ces infrastructures sont continuellement exposées à des conditions difficiles, caractérisées par des températures extrêmes, des vagues, de la glace et de l'oxydation.

De concert avec les organismes d'accréditation, l'Office surveille les plans et les activités de maintenance des exploitants, et inspecte les installations pour s'assurer de la gestion appropriée des risques et de l'exécution des plans de manière à garder les installations en bon état. L'intégrité des biens immobiliers continue de représenter un important secteur d'intérêt et une grande priorité du processus de surveillance des activités d'accréditation. Une attention particulière est accordée aux réparations temporaires. L'accent est également mis pour s'assurer que la portée des activités de maintenance, de réparation et de remplacement réalisées entre les sondages est exhaustive et complète.

**SUBSTITUTIONS, ÉQUIVALENCES OU DÉROGATIONS**

(De gauche à droite) Lisa Hill, Marshall Conway, Lesley Rideout

Le délégué à la sécurité et le délégué à la conservation peuvent autoriser l'utilisation d'autres équipements, méthodes, mesures ou normes que ceux requis par les règlements, ou accorder une dérogation à une obligation prévue par un règlement, s'ils sont convaincus que le niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de rationalisation est équivalent ou supérieur au niveau qui serait atteint si le règlement était observé. Un processus de requête réglementaire a été mis sur pied pour gérer les demandes d'équivalence, de substitution ou de dérogation. Le tableau 4 résume les activités menées à cet égard au cours du dernier exercice.

**Tableau 4 : Activité de requête réglementaire pour 2014-2015**

| Statut | Nombre d'équivalences, de substitutions ou d'exemptions |
|---|---|
| Demandes reçues | 112 |
| Demandes traitées | 125 |
| *Approuvées* | 87 |
| *Rejetées* | 6 |
| *Retirées* | 21 |
| *Non requises* | 11 |
| Encore à l'étude | 34 |

***Les demandes traitées et à l'étude peuvent comprendre des demandes reportées de l'exercice précédent.**

Avec l'entrée en vigueur des modifications des lois de mise en œuvre de l'Accord relativement à la santé et la sécurité au travail, le processus de requête réglementaire a été mis à jour pour refléter la nécessité de publier toutes les demandes de substitution en regard des règlements de SST transitoires et d'autoriser la rétroaction du public sur le site Web de l'Office. En même temps, le processus a été actualité afin de clarifier les lignes de communication et d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des demandes. Les codes et les normes dont

l'utilisation a été acceptée à plusieurs reprises seront relevés dans le cadre des réformes du processus de requête réglementaire.

# GESTION DES DROITS

## RÉGIME FONCIER SELON UN CALENDRIER ÉTABLI

Le nouveau régime foncier selon un calendrier établi de l'Office sépare la zone extracôtière en huit régions. Chacune d'elles a été classée selon le niveau d'activités de développement et de prospection des hydrocarbures qui y sont menées, à savoir faible, élevé et pleinement développé, et auquel un cycle de quatre ans, deux ans et un an a été attribué respectivement. Grâce à ce système, les sociétés de prospection ont plus de temps pour mener des évaluations géoscientifiques de prospectivité dans les bassins moins explorés de la zone extracôtière. Dans le cadre du processus lié au régime foncier cyclique, les entreprises auront l'occasion de désigner à la fois des zones d'intérêt et des lots, qui seront ensuite considérés par l'Office dans le cadre d'un processus d'appels d'offres.

## DEMANDES DE DÉSIGNATION

En vertu de son régime foncier selon un calendrier établi, l'Office a lancé les demandes de désignation suivantes :

**Tableau 5 : Demandes de désignation, 2014-2015**

| Procédure de désignation des lots | Date de publication | Date de clôture |
|---|---|---|
| NL14-01EN (lots) | 2 septembre 2014 | 17 octobre 2014 |
| NL14-01JDA (lots) | 2 septembre 2014 | 17 octobre 2014 |
| NL14-01EN (zones d'intérêt) | 2 septembre 2014 | 28 novembre 2014 |
| NL15-01LS (zones d'intérêt) | 3 février 2015 | 30 avril 2015* |
| NL15-01EN (zones d'intérêt) | 3 février 2015 | 30 avril 2015* |

***Une fois la date de clôture dépassée, l'Office examinera les demandes de désignation et publiera les zones dans les régions fructueuses pour lesquelles un appel d'offres (lots) sera ultérieurement lancé (conditionnellement à l'approbation ministérielle), durant le cycle d'émission des droits du régime foncier.***

## FERMETURE APPELS D'OFFRES

L'Office a fermé les appels d'offres suivants :

**Tableau 6 : Appels d'offres, 2014-2015**

| Appel d'offres | Lots Offerts | Date de clôture | Soumission retenue (engagements d'exécution des travaux) |
|---|---|---|---|
| NL13-01 (zone « C » – Passe Flamande) | 1 | 12 décembre 2014 | 559 000 000,00 $* |
| NL13-02 (zone « C » – bassin Carson) | 4 | 12 décembre 2014 | 21 000 000,00 $ |
| NL13-03 (zone B – zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador) | 4 | 12 novembre 2014 | aucune soumission reçue |
| NL14-01 (région Jeanne d'Arc) | 1 | 12 décembre 2014 | 16 700 000,00 $ |

***Offre la plus importante jamais présentée dans l'histoire de la zone extracôtière***

## APPELS D'OFFRES 2015

Le premier appel d'offres émis en vertu du régime de tenure foncière planifiée a été publié le 31 Mars, 2015 propose 11 parcelles dans la région de l'Est de Terre-Neuve.

**STATUT DES PERMIS**

L'Office accorde des droits sous forme de permis de prospection, d'attestations de découverte importante et de licences de production. En 2014-2015, trois permis de prospection ont été délivrés, huit ont été abandonnés et un a été rendu. Au 31 mars 2015, 27 permis de prospection, 54 attestations de découverte importante et 11 licences de production étaient en vigueur dans la zone extracôtière (voir les pages 26 et 27).

**ATTESTATIONS DE DÉCOUVERTE IMPORTANTE**

Au cours de la période visée, le président a confié à des comités techniques la tâche d'examiner les demandes d'attestation de découverte commerciale ou importante et les modifications se rapportant à de telles demandes par rapport aux lois de mise en œuvre de l'Accord et aux lignes directrices pertinentes.

**PERMIS DE TRAVAUX**

Pour être autorisé à conduire des activités ou des travaux liés aux hydrocarbures dans la zone extracôtière, il faut se procurer un permis d'exploitation (PE). Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office a délivré 21 permis d'exploitation, comme le montre le tableau 7.

**Tableau 7 : Permis d'exploitation délivrés durant l'exercice 2014-2015**

| Permis d'exploitation | Exploitant |
|---|---|
| 1. OL 1401 | Husky Oil Operations Limited |
| 2. OL 1402 | GX Technology Canada Ltd. |
| 3. OL 1403 | Imperial Oil Ressources Limited |
| 4. OL 1404 | Imperial Oil Ressources Ventures Limited |
| 5. OL 1405 | Ptarmigan Énergie Inc. |
| 6. OL 1406 | Statoil Canada Ltd. |
| 7. OL 1407 | Chevron Canada Limited |
| 8. OL 1408 | Chevron Canada Limited, à titre de partenaire de gestion de Chevron Canada Resources |
| 9. OL 1409 | Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée. |
| 10. OL 1410 | Shell Canada Limitée |
| 11. OL 1411 | Suncor Énergie inc. |
| 12. OL 1412 | ExxonMobil Canada Ltd. |
| 13. OL 1413 | ExxonMobil Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion d'ExxonMobil Canada Properties |
| 14. OL 1414 | Corridor Resources Inc. |
| 15. OL 1415 | Schlumberger Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion de WesternGeco Canada |
| 16. OL 1416 | Encana Corporation |
| 17. OL 1417 | Electromagnetic Geoservices Canada Inc. |
| 18. OL 1418 | ConocoPhillips Canada Resources Corp. |
| 19. OL 1419 | Multi Klient Invest AS |
| 20. OL 1420 | TGS Canada Ltd. |
| 21. OL 1421 | Shoal Point Énergie Ltd. |

**BUREAU D'ENREGISTREMENT**
L'Office tient un registre public qui permet d'enregistrer les permis de prospection, les attestations de découverte importante et les permis de production, ainsi que d'autres renseignements ayant trait à ces titres. En outre, pour faciliter l'accès du public à ces renseignements, l'Office publie sur son site Web des copies non attestées de tous les intérêts, titres et résumés qu'il conserve dans ses archives.

**PERCEPTION**
En application des lois de mise en œuvre de l'Accord, il incombe à l'Office de percevoir certains droits, sommes confisquées et loyers. En 2014-2015, 35 724 929,52 $ ont été remis au receveur général du Canada (voir le tableau 8). Une partie de cette somme sera versée au Fonds des recettes des ressources pétrolières extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis sa création, l'Office a recueilli au total 242 431 990,99 $ au nom de l'État.

**Tableau 8 : Fonds perçus au nom du receveur général du Canada pour l'exercice 2014-2015**

| Droits, sommes confisquées et loyers | Somme perçue |
|---|---|
| Loyers | 1 468 421,24 $ |
| Confiscations (dépôts de garantie) | 33 998 423,29 $ |
| Permis d'exploitation | 525,00 $ |
| Frais d'enregistrement | 7 500,00 $ |
| Demandes d'accès à l'information | 60,00 $ |
| Confiscations (dépôts de forage) | 250 000,00 $ |
| **Total** | **35 724 929,53 $** |

**MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER**
Tout secteur et toute parcelle ou licence indiqués sur la carte suivante (en pages 26 et 27) et qui sont situés à plus de 200 milles marins de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas représentés par l'Office, pour refléter l'étendue complète du plateau continental du Canada au-delà de cette limite. Le Canada a déposé une demande concernant les limites de la zone externe de son plateau continental auprès de la Commission des limites du plateau continental, qui procède actuellement à son examen. Les appels d'offres visant un secteur ou une parcelle figurant sur la carte et les licences délivrées dans ces secteurs ou ces parcelles seront assujettis, à titre de décision fondamentale, à une approbation en vertu de la législation applicable. Les limites des secteurs, des parcelles ou des licences situés au-delà des 200 milles marins pourraient être revues pour refléter les frontières de la zone externe du plateau continental établies par le Canada. Tous les titulaires de licence de production visant une zone située au-delà des 200 miles marins pourraient être tenus, par une loi, un règlement, les modalités d'un permis ou autrement, d'acquitter un paiement ou une contribution pour aider le Canada à satisfaire ses obligations en vertu de l'article 82 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

# SUPPLÉMENT

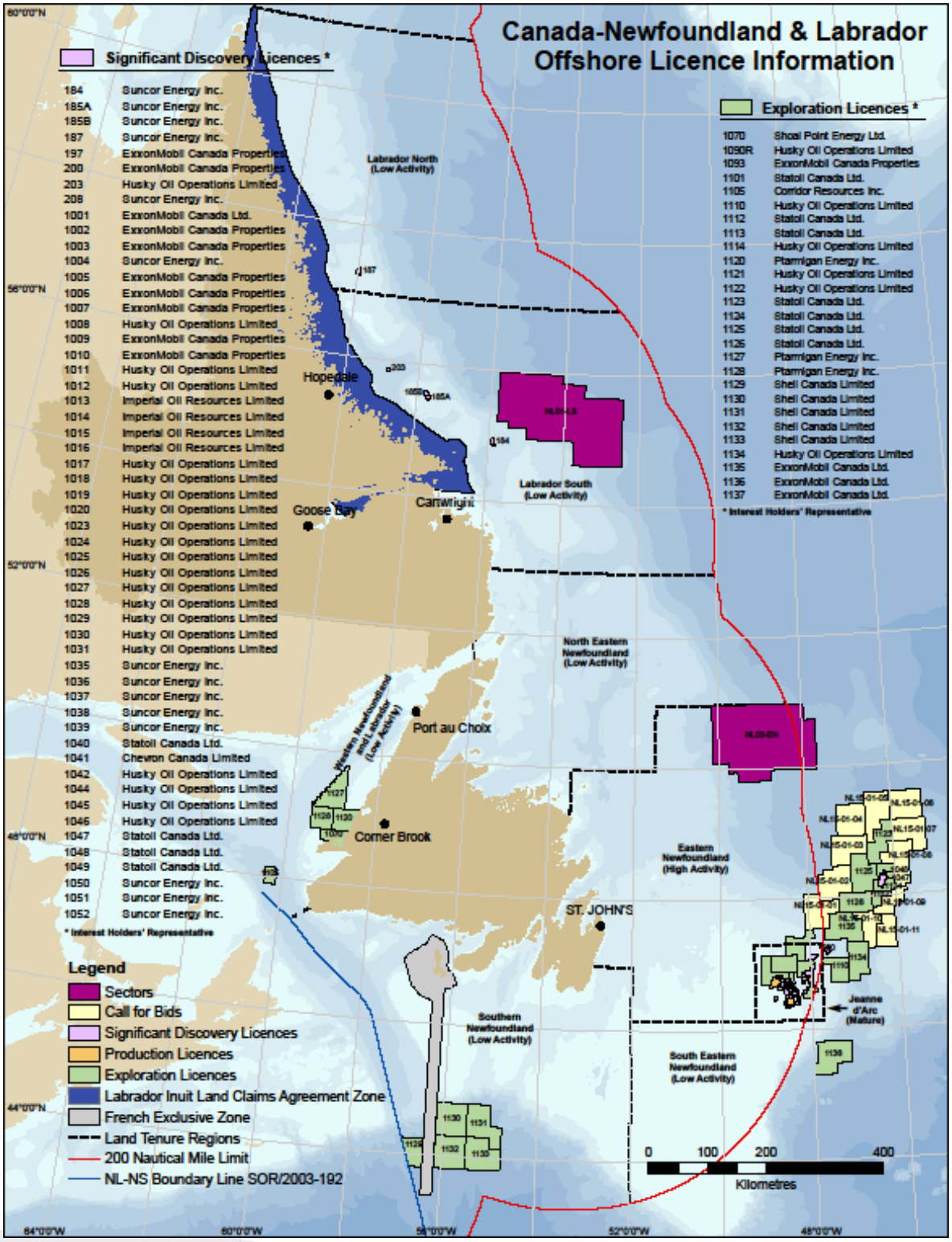
Canada-Newfoundland & Labrador
Offshore Licence Information
Significant Discovery Licences *
184 Suncor Energy Inc.
185A Suncor Energy Inc.
185B Suncor Energy Inc.
187 Suncor Energy Inc.
197 ExxonMobil Canada Properties
200 ExxonMobil Canada Properties
203 Husky Oil Operations Limited
208 Suncor Energy Inc.
1001 ExxonMobil Canada Ltd.
1002 ExxonMobil Canada Properties
1003 ExxonMobil Canada Properties
1004 Suncor Energy Inc.
1005 ExxonMobil Canada Properties
1006 ExxonMobil Canada Properties
1007 ExxonMobil Canada Properties
1008 Husky Oil Operations Limited
1009 ExxonMobil Canada Properties
1010 ExxonMobil Canada Properties
1011 Husky Oil Operations Limited
1012 Husky Oil Operations Limited
1013 Imperial Oil Resources Limited
1014 Imperial Oil Resources Limited
1015 Imperial Oil Resources Limited
1016 Imperial Oil Resources Limited
1017 Husky Oil Operations Limited
1018 Husky Oil Operations Limited
1019 Husky Oil Operations Limited
1020 Husky Oil Operations Limited
1023 Husky Oil Operations Limited
1024 Husky Oil Operations Limited
1025 Husky Oil Operations Limited
1026 Husky Oil Operations Limited
1027 Husky Oil Operations Limited
1028 Husky Oil Operations Limited
1029 Husky Oil Operations Limited
1030 Husky Oil Operations Limited
1031 Husky Oil Operations Limited
1035 Suncor Energy Inc.
1036 Suncor Energy Inc.
1037 Suncor Energy Inc.
1038 Suncor Energy Inc.
1039 Suncor Energy Inc.
1040 Statoil Canada Ltd.
1041 Chevron Canada Limited
1042 Husky Oil Operations Limited
1044 Husky Oil Operations Limited
1045 Husky Oil Operations Limited
1046 Husky Oil Operations Limited
1047 Statoil Canada Ltd.
1048 Statoil Canada Ltd.
1049 Statoil Canada Ltd.
1050 Suncor Energy Inc.
1051 Suncor Energy Inc.
1052 Suncor Energy Inc.
* Interest Holders' Representative
Exploration Licences *
1070 Shoal Point Energy Ltd.
1090R Husky Oil Operations Limited
1093 ExxonMobil Canada Properties
1101 Statoil Canada Ltd.
1105 Corridor Resources Inc.
1110 Husky Oil Operations Limited
1112 Statoil Canada Ltd.
1113 Statoil Canada Ltd.
1114 Husky Oil Operations Limited
1120 Ptarmigan Energy Inc.
1121 Husky Oil Operations Limited
1122 Husky Oil Operations Limited
1123 Statoil Canada Ltd.
1124 Statoil Canada Ltd.
1125 Statoil Canada Ltd.
1126 Statoil Canada Ltd.
1127 Ptarmigan Energy Inc.
1128 Ptarmigan Energy Inc.
1129 Shell Canada Limited
1130 Shell Canada Limited
1131 Shell Canada Limited
1132 Shell Canada Limited
1133 Shell Canada Limited
1134 Husky Oil Operations Limited
1135 ExxonMobil Canada Ltd.
1136 ExxonMobil Canada Ltd.
1137 ExxonMobil Canada Ltd.
* Interest Holders' Representative
Labrador North (Low Activity)
Hopedale
Goose Bay
Cartwright
Labrador South (Low Activity)
North Eastern Newfoundland (Low Activity)
Western Newfoundland and Labrador (Low Activity)
Port au Choix
Corner Brook
Eastern Newfoundland (High Activity)
ST. JOHN'S
Southern Newfoundland (Low Activity)
South Eastern Newfoundland (Low Activity)
Jeanne d'Arc (Mature)
Legend
Sectors
Call for Bids
Significant Discovery Licences
Production Licences
Exploration Licences
Labrador Inuit Land Claims Agreement Zone
French Exclusive Zone
Land Tenure Regions
200 Nautical Mile Limit
NL-NS Boundary Line SOR/2003-192
0 100 200 400
Kilometres
60°0'0"N
56°0'0"N
52°0'0"N
48°0'0"N
44°0'0"N
64°0'0"W
60°0'0"W
56°0'0"W
52°0'0"W
48°0'0"W

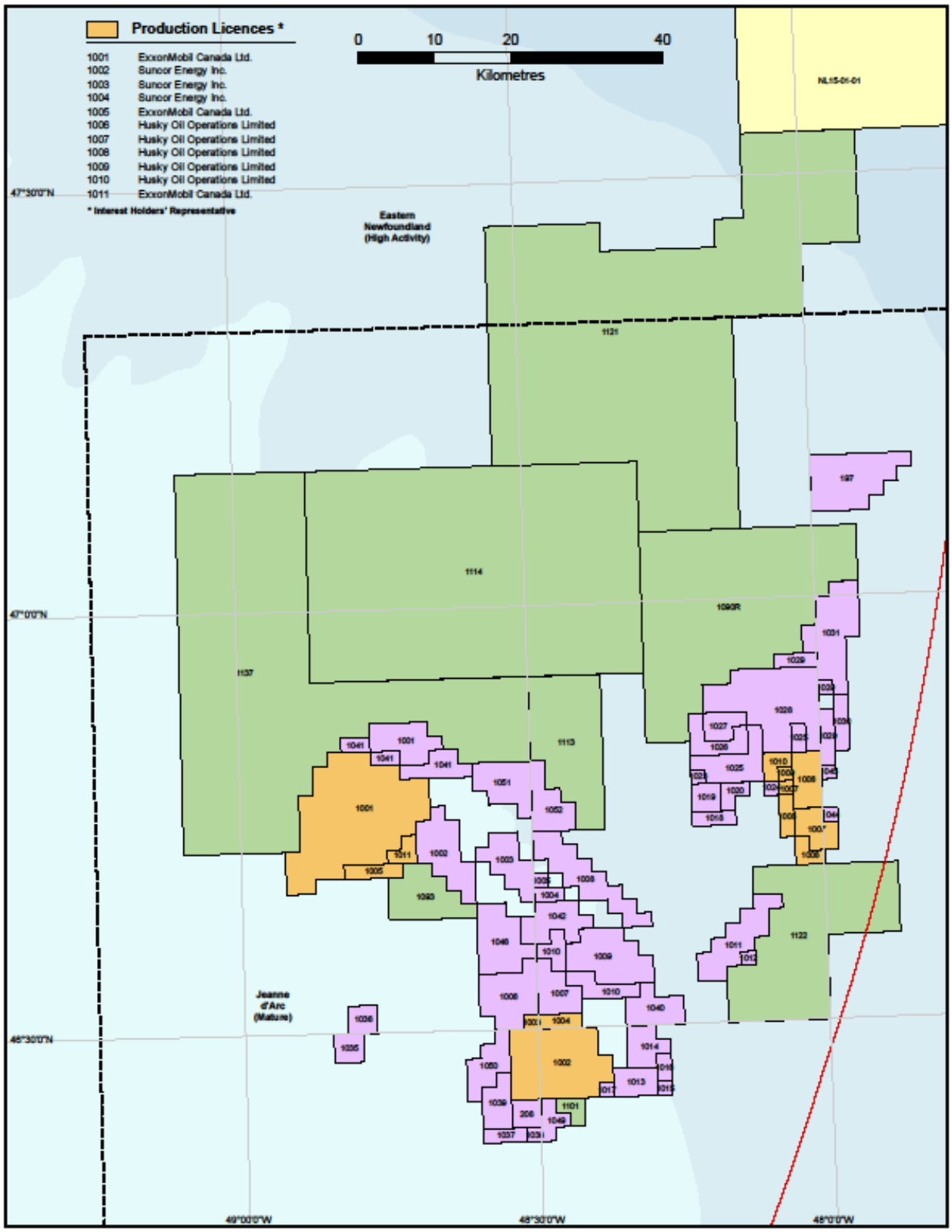
Production Licences *
1001 ExxonMobil Canada Ltd.
1002 Suncor Energy Inc.
1003 Suncor Energy Inc.
1004 Suncor Energy Inc.
1005 ExxonMobil Canada Ltd.
1006 Husky Oil Operations Limited
1007 Husky Oil Operations Limited
1008 Husky Oil Operations Limited
1009 Husky Oil Operations Limited
1010 Husky Oil Operations Limited
1011 ExxonMobil Canada Ltd.
* Interest Holders' Representative
0 10 20 40
Kilometres
NL15-01-01
Eastern Newfoundland (High Activity)
Jeanne d'Arc (Mature)
47°30'0"N
47°0'0"N
46°30'0"N
49°0'0"W
48°30'0"W
48°0'0"W

# GESTION DES RESSOURCES

## STOCKAGE DE DONNÉES ET RECHERCHE

Des carottes, des déblais de forage et des échantillons de fluides, des plaques pétrographiques et biostratigraphiques et divers autres matériaux géologiques soumis dans la foulée du forage de puits dans la zone extracôtière sont conservés au Centre d'entreposage et de recherche de l'Office (CERO). À l'heure actuelle, quelque 8 000 mètres de carottes, 7 500 échantillons de carottage latéral, 5 500 boîtes de déblais de forage, 200 échantillons de fluides et 40 000 plaques géologiques produits par plus de 400 puits peuvent être examinés au CERO. Le CERO offre un accès public à ce contenu à l'échéance de la période de protection des renseignements prévue par la loi.

Au cours de la période de référence, le CERO a reçu 179 boîtes de déblais de forage et environ 36 mètres de carottes. Il a été utilisé pendant 111 jours à des fins de visionnement, à la fois par l'industrie (83 % des 111 jours), par les gouvernements (11 %) et les établissements d'enseignement (6 %).

## PROGRAMMES GÉOSCIENTIFIQUES

Au cours de 2014-2015, l'Office a examiné et autorisé neuf demandes de programmes géologiques et géophysiques visant des travaux sur le terrain dans la zone extracôtière.

| Légende des tableaux 9 et 10 | | | |
|---|---|---|---|
| km PMC = kilomètres à point milieu commun | ESC = électromagnétique à source commandée | EMGS = Electromagnetic GeoServices | SEDH = Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée. |
| MKI = Multi Klient Invest | ET = Est de Terre-Neuve | JDA = Jeanne d'Arc | NL = Nord du Labrador |
| SL = Sud du Labrador | NET = Nord-est de Terre-Neuve | SET = Sud-est de Terre-Neuve | ST = Sud de Terre-Neuve |

**Tableau 9 : Programmes géoscientifiques assortis de travaux sur le terrain ayant été autorisés en 2014-2015**

| Exploitant | Programme | Région | km PMC sismique | Autre Km* |
|---|---|---|---|---|
| EMGS Canada | ESC | ET | S. o. | 2 343 |
| ExxonMobil Canada Ltd. | Levé marin | JDA | 100 | 519 |
| SEDH | Levé marin | JDA | 152 | 627 |
| Husky Énergie | Levé de l'emplacement du puits | JDA | 132 | 451 |
| MKI AS | Relevés sismiques en 2D | SL | 4 390 | S. o. |
| MKI AS | Relevés sismiques en 2D | NET, ET, JDA, SET | 21 854 | S. o. |
| MKI AS | Relevés sismiques en 2D | ST, SET | 10 344 | S. o. |
| Statoil Canada | Relevés sismiques en 2D | ET | 203 924 | S. o. |
| TGS | Échantillonnage du plancher océanique | NL, SL, NET, ET | S. o. | 2 705 |

***Inclut des données provenant notamment de sonars latéraux, de sonars multifaisceaux, de la bathymétrie et de l'ESC***

De plus, l'Office a également autorisé 23 demandes de programmes géologiques n'impliquant pas de travaux sur le terrain au cours de la période de référence. Ces études requéraient l'utilisation du matériel entreposé et géré au CERO.

**Tableau 10 : Programmes géologiques assortis de travaux sur le terrain ayant été autorisés en 2014-2015**

| Entreprise | Type d'étude (numéro) | Région |
|---|---|---|
| Chemostrat | Corrélation chimiostratigraphique | SL, NL, ET, JDA, SET, ST |
| ExxonMobil Canada Ltd. | Source, migration et étanchéité | JDA, ET |
| Commission géologique du Canada | Biostratigraphique | NL, SL |
| Commission géologique du Canada | Contamination par boues | ET |
| Commission géologique du Canada | Palynologie (3) | SL |
| Husky Énergie | Biostratigraphie (5) | JDA |
| Husky Énergie | Lithologie | JDA |
| Husky Énergie | Qualité du réservoir | JDA |
| Université Memorial de Terre-Neuve | Géochimie | JDA |
| Nalcor Énergie | Biostratigraphie (4) | SL |
| Nalcor Énergie | Biostratigraphie | NL |
| Statoil ASA | Pétrographie | JDA, ET |
| Statoil Canada | Taille des grains | ET |
| Suncor Énergie | Biostratigraphie | ET |

## ÉVALUATION DES RESSOURCES ET PRODUCTION

Les estimations les plus récentes des réserves et des ressources de l'Office et les chiffres de production figurent dans le tableau suivant :

### Tableau 11 : Évaluation et production de ressources

**Réserves[1] et ressources[2] pétrolières – Zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador**

| Champ | Pétrole | | Gaz | LGN[6] |
|---|---|---|---|---|
| | Estimation initiale *Mb*[3] | Produites[4] *Mb* | *Mpc*[5] | *Mb* |
| **Grands Bancs** | | | | |
| **Réserves** | | | | |
| Hibernia | 1 644 | 929 | | |
| Hebron | 707 | 0 | | |
| Terra Nova | 506 | 372 | | |
| White Rose[7] | 238 | 201 | | |
| North Amethyst[8] | 75 | 41 | | |
| **Total partiel** | **3 170** | **1 543** | | |
| **Ressources** | | | | |
| Hibernia | - | | 2 353 | 225 |
| Terra Nova[9] | 22 | | 64 | 5 |
| White Rose[7] | 67 | | 3 023 | 96 |
| North Amethyst | - | | 315 | - |
| Ben Nevis | 252 | | 429 | 30 |
| Mizzen | 102 | | - | - |
| West Ben Nevis | 36 | | - | - |
| | 36 | | - | - |
| Mara | 23 | | - | - |
| North Ben Nevis | 18 | | 116 | 4 |
| Springdale | 14 | | 238 | - |
| Nautilus | 13 | | - | - |
| King's Cove | 10 | | - | - |
| South Tempest | 8 | | - | - |
| East Rankin | 7 | | - | - |
| Fortune | 6 | | - | - |
| South Mara | 4 | | 144 | 8 |
| North Dana | - | | 472 | 11 |
| Trave | - | | 30 | 1 |
| Ballicatters | - | | 1 143 | 21 |
| **Total partiel** | **618** | | **8 327** | **401** |
| **Plateau continental du Labrador** | | | | |
| North Bjarni | - | | 2 247 | 82 |
| Gudrid | - | | 924 | 6 |
| Bjarni | - | | 863 | 31 |
| Hopedale | - | | 105 | 2 |
| Snorri | - | | 105 | 2 |
| **Total partiel** | **0** | | **4 244** | **123** |
| **Total** | **3 788** | | **12 571** | **524** |
| **Produites** | | **1 543** | **0** | **0** |
| **Restantes** | **2 245** | | **12 571** | **524** |

### *Notes relatives au tableau 11*

*[1] On entend par « réserves » les volumes d'hydrocarbures attestés à la suite de forages, d'essais et de l'interprétation de données géologiques, géophysiques et techniques, et jugés récupérables au moyen de la technologie existante dans les conditions économiques actuelles et prévues. Les ressources pétrolières déclarées des champs Hibernia, Hebron, Terra Nova, White Rose et North Amethyst sont considérées comme des réserves.*

*[2]On entend par « ressources » les volumes d'hydrocarbures exprimés suivant un facteur de probabilité de 50 % qui sont jugés récupérables techniquement, mais qui n'ont pas été délimités et dont la viabilité économique n'est pas établie. La classification des ressources inclut le gaz naturel, les liquides du gaz naturel (LGN[6]) et le pétrole contenu dans les bassins et dans les champs qui n'ont pas encore été exploités ou approuvés par l'Office.*

*[3] Millions de barils*

*[4] Volumes produits en date du 31 mars 2015. Les réserves de pétrole produites comprennent aussi une petite quantité de LGN[6].*

*[5] Milliards de pieds cubes*

*[6] Les liquides du gaz naturel (LGN) sont des dérivés du gaz naturel; il s'agit de la partie du pétrole qui existe soit sous forme gazeuse, soit en solution dans le pétrole brut dans des réservoirs souterrains naturels. *Les estimations des LGN n'ont pas été mises à jour depuis 2006.*

*[7] Les réserves de White Rose comprennent les gisements South Avalon et Southern Extension, ainsi que le projet pilote West White Rose. Les ressources de White Rose comprennent les gisements West Avalon (sans le projet pilote) et North Avalon et le réservoir Hibernia.*

*[8] Les réserves North Amethyst incluent les ressources Ben Nevis/Avalon et le réservoir Hibernia.*

*[9]Les ressources de Terra Nova englobent le West Flank.*

**HIBERNIA**

Le champ Hibernia, découvert en 1979, comporte trois principaux réservoirs : Hibernia, Ben Nevis/Avalon et Catalina. Ce champ est exploité par la SEDH au moyen de la plateforme Hibernia. La production totale pour l'exercice 2014-2015 était de 40,68 millions de barils (Mb), ce qui représente en moyenne 111 454 barils par jour (b/j).

En 2014-2015, l'Office a procédé à une réévaluation des réserves du champ Hibernia, pour ensuite ajuster son évaluation des réserves de pétrole à 1 644 Mb. Au 31 mars 2015, 928,58 Mb avaient été produits.

**Tableau 12 Statistiques de production du champ Hibernia pour 2014-2015**

| | | 2014-2015 | Cumulatif en date du 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|
| **Production** | | | |
| Pétrole | Mb | 40,68 | 928,58 |
| Gaz | Mpc | 92,04 | 1 458,18 |
| Eau | Mb | 42,88 | 471,82 |
| **Utilisation du gaz naturel** | | | |
| Brûlé à la torche | Mpc | 2,40 | 88,31 |
| Carburant | Mpc | 5,17 | 91,97 |
| Injecté | Mpc | 84,47 | 12 77,90 |
| | | | |
| **Eau injectée** | Mb | 71,79 | 1 320,03 |

**TERRA NOVA**

Le champ Terra Nova, découvert en 1984 et exploité par Suncor Énergie, est formé d'un seul réservoir : le bassin Jeanne d'Arc. En 2014-2015, la production totale du champ Terra Nova a atteint 17,98 Mb. Le *NPSD* Terra Nova a produit, au cours du dernier exercice, 49 260 barils de pétrole par jour en moyenne. D'après les estimations de l'Office, les ressources et les réserves d'hydrocarbures du champ Terra Nova seraient de 528 Mb.
Au 31 mars 2015, 371,71 Mb avaient été produits.

**Tableau 13 : Statistiques de production du champ Hibernia pour 2014-2015**

| | | 2014-2015 | Cumulatif en date du 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|
| **Production** | | | |
| Pétrole | Mb | 17,98 | 371,71 |
| Gaz | Mpc | 53,82 | 582,96 |
| Eau | Mb | 32,58 | 247,17 |
| **Utilisation du gaz naturel** | | | |
| Brûlé à la torche | Mpc | 2,82 | 54,92 |
| Carburant | Mpc | 5,22 | 53,47 |
| Injecté | Mpc | 45,79 | 476,44 |
| Levage | Mpc | 14,32 | 83,68 |
| | | | |
| **Eau injectée** | Mb | 52,98 | 594,38 |

**WHITE ROSE**

Découvert en 1984 et exploité par Husky Énergie , le champ White Rose est constitué d'un réservoir principal : Ben Nevis/Avalon et d'un réservoir secondaire : Hibernia. Au cours de la période visée par le rapport, la production totale du champ White Rose a été de 12,15 Mb. La moyenne pour le champ pétrolifère de White Rose était de 33,292 barils par jour.

L'Office estime les réserves et les ressources de pétrole du champ White Rose à quelque 305 Mb, ce qui inclut les gisements South Avalon, South White Rose et West White Rose ainsi que la formation Hibernia.
Au 31 mars 2015, 201,44 Mb avaient été produits.

Au cours de l'exercice 2013-2014, une demande de modification du plan de mise en valeur a été reçue afin que soit approuvé le projet d'expansion du champ White Rose. Ce projet comprend la construction et l'exploitation d'une plateforme de tête de puits destinée à produire du pétrole à partir du gisement West White Rose et d'autres ressources potentielles. En décembre 2014, Husky Énergie a demandé que la requête soit reportée, le temps de mener son examen du schéma d'exploitation.

**Tableau 14 : Statistiques de production du champ White Rose pour 2014-2015**

| | | 2014-2015 | Cumulatif en date du 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|
| **Production** | | | |
| Pétrole | Mb | 12,15 | 201,44 |
| Gaz | Mpc | 17,21 | 182,70 |
| Eau | Mb | 13,45 | 105,90 |
| **Utilisation du gaz naturel** | | | |
| Brûlé à la torche | Mpc | 1,30 | 30,77 |
| Carburant | Mpc | 2,95 | 25,65 |
| Injecté | Mpc | 12,96 | 126,29 |
| Levage | Mpc | 12,76 | 66,43 |
| | | | |
| **Eau injectée** | Mb | 37,35 | 423,38 |

**NORTH AMETHYST**

Découvert en 2006, North Amethyst est un champ satellite adjacent aux activités de White Rose. Il est exploité par Husky Énergie et la production y est assurée par le *NPSD SeaRose*. Les réserves du champ North Amethyst, estimées à 75 Mb par l'Office, sont contenues dans deux réservoirs, le Ben Nevis/Avalon et Hibernia. De ces réserves, 40,76 Mb avaient été produits au 31 mars 2015. En 2014-2015, la production totale du champ North Amethyst a atteint 6,43 Mb et la production quotidienne moyenne était de 17 616 barils.

**Tableau 15 Statistiques de production du champ North Amethyst pour 2014-2015**

| | | 2014-2015 | Cumulatif en date du 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|
| **Production** | | | |
| Pétrole | Mb | 6,43 | 40,76 |
| Gaz | Mpc | 6,59 | 29,73 |
| Eau | Mb | 13,34 | 35,86 |
| **Utilisation du gaz naturel** | | | |
| Brûlé à la torche | Mpc | 0,43 | 3,08 |
| Carburant | Mpc | 1,09 | 5,38 |
| Injecté | Mpc | 5,07 | 21,27 |
| Levage | Mpc | 5,32 | 23,93 |
| | | | |
| **Eau injectée** | Mb | 25,35 | 99,13 |

***Remarque : le gaz injecté à North Amethyst va dans la zone de stockage de White Rose.***

**HEBRON**

Découvert en 1981, Hebron comprend trois champs : Hebron, Ben Nevis et West Ben Nevis. Ces gisements encore inexploités sont situés au nord du champ Terra Nova. Présenté à l'Office durant l'exercice 2011-2012, son plan de mise en valeur a été approuvé en avril 2012. Selon les prévisions, l'extraction de pétrole devrait y débuter en 2017. Les réserves totales du champ sont estimées à 707 Mb.

# ADMINISTRATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2014-2015, l'Office a continué de surveiller les activités de prospection et de production au large pour vérifier l'observation par les exploitants des dispositions de leurs plans de retombées économiques approuvés touchant les marchés et l'emploi, la fourniture de biens et de services, la diversité, les activités de recherche et développement, et l'éducation et la formation.

Tout au long de l'année, le personnel de l'Office a analysé les plans de retombées économiques pour différentes activités menées en zone extracôtière, dont le programme de forage exploratoire de la Passe Flamande, les programmes de levés sismiques au large du Labrador et au bassin Jeanne d'Arc ainsi que plusieurs programmes de géorisques, d'activités géotechniques, de construction et de plongée associés à des projets de production. Il a également continué à surveiller les plans de passation de marchés, d'approvisionnement et d'emploi associés à la phase de construction du projet Hebron ainsi qu'aux activités préalables à la réalisation de ce dernier.

L'Office a reçu une modification du plan de retombées économiques de White Rose, ainsi qu'une mise à jour de l'énoncé des répercussions socioéconomiques pour le projet Hebron. L'analyse de ces documents était en cours au 31 mars 2015.

**DONNÉES SUR LES DÉPENSES ET SUR L'EMPLOI**

Au cours de l'année 2014, les exploitants ont déclaré des dépenses de 6,32 milliards de dollars pour les travaux réalisés dans la zone extracôtière. Depuis 1966, la somme des dépenses cumulatives atteint 45,6 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2014, 11 686 résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada occupaient des emplois en lien direct avec les activités liées à l'exploitation des hydrocarbures dans une zone extracôtière.

En 2014, 300,4 millions de dollars ont été dépensés pour des programmes d'exploration, ce qui représente 3 037 mois-personnes générés. Les activités de production courantes représentaient des dépenses de 2,6 milliards de dollars en 2014, 51 % des dépenses annuelles intervenant à Terre-Neuve-et-Labrador et 22 % ailleurs au Canada.

Les tableaux 16, 17, 18 et 19 présentent un sommaire de la participation des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres régions du Canada à l'étape d'exploitation des projets Hibernia, Terra Nova, White Rose/North Amethyst et Hebron, respectivement.

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT HIBERNIA LTÉE**

En 2014-2015, la SEDH a déclaré des dépenses de 992 millions de dollars, engagées dans une proportion de 67 % au Canada, dont 45 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2015, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hibernia était de 2 086. De ce nombre, 86 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 8 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 16 : Emplois rattachés au projet Hibernia** (au 31 mars 2015)

| Lieu de travail | Lieu de résidence | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Terre-Neuve-et-Labrador | Autres régions du Canada | À l'extérieur du Canada | Total |
| **Exploitations côtières** | 843 | 97 | 77 | 1 017 |
| **Exploitations extracôtières** | 953 | 72 | 44 | 1 069 |
| **Total** | **1 796** | **169** | **121** | **2 086** |

**TERRA NOVA**

Pour l'année 2014-2015, Suncor Énergie a déclaré des dépenses de 714 millions de dollars, engagées dans une proportion de 71 % au Canada, dont 55 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2015, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Terra Nova était de 977. Au moment de leur embauche, 92 % de ces 977 employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 7 %, des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 17 : Emplois rattachés à Terra Nova** (au 31 mars 2015)

| Lieu de travail | Lieu de résidence | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Terre-Neuve-et-Labrador | Autres régions du Canada | À l'extérieur du Canada | Total |
| **Exploitations côtières** | 490 | 36 | 12 | 538 |
| **Exploitations extracôtières** | 406 | 32 | 1 | 439 |
| **Total** | **896** | **68** | **13** | **977** |

**WHITE ROSE/NORTH AMETHYST**

Pour l'année 2014-2015, Husky Énergie a déclaré des dépenses de 1,16 milliard de dollars, engagées dans une proportion de 89 % au Canada, dont 60 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2015, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet White Rose était de 2 282. Au moment de leur embauche, 85 % de ces 2 282 employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 9 % des résidents d'ailleurs au Canada.

**Tableau 18 : Emplois associés à l'étape d'exploitation de White Rose/North Amethyst** (au 31 mars 2015)

| Lieu de travail | Lieu de résidence | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Terre-Neuve-et-Labrador | Autres régions du Canada | À l'extérieur du Canada | Total |
| **Exploitations côtières** | 1 221 | 127 | 144 | 1 492 |
| **Exploitations extracôtières** | 709 | 68 | 13 | 790 |
| **Total** | **1 930** | **195** | **157** | **2 282** |

**HEBRON**

Des dépenses déclarées par ExxonMobil au cours de l'exercice financier de 2014-15, le contenu canadien était de 64 pour cent, dont 58 pour cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2015, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hebron était de 6 812. Au moment de leur embauche, 59 % de ces employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 4 %, des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 19 : Emplois rattachés au projet Hebron** (au 31 mars 2015)

| Lieu de travail | Lieu de résidence | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Terre-Neuve-et-Labrador | Autres régions du Canada | À l'extérieur du Canada | Total |
| **Terre-Neuve-et-Labrador** | 3 990 | 240 | 242 | 4 472 |
| **Ailleurs au Canada** | 1 | 30 | 1 | 32 |
| **À l'extérieur du Canada** | 21 | 13 | 2 274 | 2 308 |
| **Total** | **4 012** | **283** | **2 517** | **6 812** |

**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, ÉDUCATION ET FORMATION**

L'Office a poursuivi la surveillance des obligations de l'industrie en matière de recherche et développement (R et D), d'éducation et de formation (E et F) dans la province. Les dépenses proposées de l'année civile 2013 ont été examinées par l'Office pour déterminer leur admissibilité par rapport aux lignes directrices de l'Office. Selon une étude sur les dépenses liées aux travaux, on a dépensé en 2013 environ 54 millions de dollars en recherche et développement et en activités d'éducation et de formation, portant les dépenses totales à près de 327 millions de dollars depuis l'entrée en vigueur des directives de l'Office le 1er avril 2004. Les dépenses pour l'année civile 2014 doivent être déclarées au 31 mars 2015 et seront présentées dans le rapport annuel 2015-2016 de l'Office.

Une ventilation des dépenses pour chaque projet en 2013 est fournie au tableau 20.

**Tableau 20 : Dépenses de projet pour 2013** (en millions de $)

| | Recherche et développement | Éducation et formation | Total |
|---|---|---|---|
| **Hibernia** | 10,68 $ | 10,60 $ | 21,28 $ |
| **Terra Nova** | 13,78 $ | 2,81 $ | 16,59 $ |
| **White Rose/North Amethyst** | 7,14 $ | 4,17 $ | 11,31 $ |
| **Hebron** | 1,36 $ | 3,70 $ | 5,06 $ |
| **Total** | **32,96 $** | **21,28 $** | **54,24 $** |

L'Office a continué d'aviser les exploitants de leurs obligations en matière de dépenses annuelles à l'aide des données de références établies dans ses lignes directrices. Le rapprochement entre les dépenses et les obligations a lieu avant le renouvellement de l'autorisation de mener des travaux. Il est normalement effectué tous les trois ans, soit la durée habituelle d'une autorisation.

# AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

### *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LA ZONE EXTRACÔTIÈRE*

Le projet de loi C-5, *Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière* (*Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada* — Terre-Neuve *et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et d'autres lois, et comportant d'autres mesures*), a été adopté par le gouvernement fédéral en 2014. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a adopté une loi semblable en 2013. Cette législation intègre la Partie III.1 des lois de mise en œuvre de l'Accord et décrit le régime de santé et de sécurité au travail pour la zone extracôtière. Des règlements transitoires sur la SST sont entrés en vigueur le 31 décembre 2014.

Les gouvernements ont entamé le processus visant à créer un ensemble de règlements modernes en matière de SST dans les zones touchées par l'Accord du Canada dans les cinq ans suivant l'adoption de la loi modificative, afin de remplacer les règlements transitoires. Le personnel de l'Office s'est joint à l'équipe de projet qui supervise l'élaboration de ses nouveaux règlements ainsi qu'au groupe de travail technique chargé de conseiller les gouvernements.

### *LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE*

En 2014-2015, l'Office a poursuivi sa participation au groupe de travail chargé de fournir des avis aux gouvernements concernant la rédaction des modifications aux lois de mise en œuvre de l'Accord qui résulteront de l'adoption du projet de loi C-22, *Loi sur la sûreté et la sécurité énergétique*. Cette législation porte sur des questions comme le renforcement des exigences en matière de solvabilité, l'ajout de sanctions administratives pécuniaires, la capacité de recouvrer le coût des dépenses de l'industrie et le pouvoir accordé aux organismes de réglementation de permettre l'utilisation de certains agents de traitement en cas de déversement.

Ces modifications ont fait ressortir le besoin de mettre en place une série de nouveaux règlements. Au cours de 2014-2015, les membres du personnel de l'Office ont joint une équipe de projet qui supervise les progrès accomplis dans l'élaboration des politiques et des règlements. Certains ont également pris part à des groupes de travail techniques responsables de formuler des conseils stratégiques à l'intention des gouvernements relativement aux règlements qui touchent les exigences en matière de responsabilité financière, de recouvrement des coûts et de sanctions administratives pécuniaires.

### INITIATIVE DE RENOUVELLEMENT DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES ZONES PIONNIÈRES ET EXTRACÔTIÈRES

À l'automne 2013, Ressources naturelles Canada (RNCan), en partenariat avec les gouvernements provinciaux, a relancé l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE). Cette dernière vise à moderniser les règlements visant les activités pétrolières en zones pionnières et extracôtières en adoptant au besoin une approche axée sur les buts. Les nouveaux règlements seront consolidés sous un seul règlement intitulé *Règlement-cadre*. En 2014-2015, les membres du personnel de l'Office ont pris part à l'équipe de projet et au groupe de travail technique afin d'entamer le processus de modernisation du *Règlement sur les installations pour les hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*.

**RÈGLEMENT SUR LE FORAGE ET LA PRODUCTION RELATIFS AUX HYDROCARBURES DANS LA ZONE EXTRACÔTIÈRE DE TERRE-NEUVE**

En 2014-2015, l'Office a participé à la préparation d'une réponse aux commentaires du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation visant le *Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*. À ce titre, ils ont notamment dû formuler des conseils aux gouvernements et prendre en compte les opinions exprimées par RNCan, le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, l'OCNEHE et l'Office national de l'énergie.

**MODIFICATION AU PLAN DE MISE EN VALEUR DU CHAMP WHITE ROSE**

En octobre 2013, l'Office a reçu une demande de modification du plan de mise en valeur du champ White Rose portant sur la proposition de Husky Énergie de construire une structure de forage en béton dans la région d'Argentia. En juin 2014, cette demande a été considérée comme close par les membres du personnel de l'Office afin qu'ils puissent aller de l'avant avec leur analyse. Le processus d'examen public a commencé en juin 2014 pour prendre fin en septembre 2014. En décembre 2014, l'Office a appris les intentions de Husky Énergie de reporter ce projet; un avis de report officiel lui a été transmis en février 2015.

**PROTOCOLES D'ENTENTE**

Les membres du personnel de l'Office ont également participé à plusieurs protocoles d'entente (PE) en réponse aux recommandations du rapport du vérificateur général des commissaires à l'environnement et au développement durable. Les PE conclus avec le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière canadienne et Transports Canada figuraient parmi les PE mis à jour.

**AUTORISATIONS**

Au cours de 2014-2015, les membres du personnel de l'Office ont coordonné la délivrance de 16 autorisations, comme l'illustre le tableau 21.

**Tableau 21 : Autorisations délivrées par l'Office en 2014-2015**

| Exploitant | Type d'autorisation | Installation/navire |
|---|---|---|
| EMGS | Autorisation de programme géophysique | *NM BOA Galatea* |
| ExxonMobil Canada Ltd. | Autorisation de programme géophysique | *NM Maersk Chignecto* |
| SEDH | Autorisation de programme géophysique | *NM Maersk Chignecto* |
| Husky Énergie | Autorisation de programme de plongée | *Bâtiment de soutien des opérations de plongée Wellservicer* |
| Husky Énergie | Autorisation de mener des travaux (construction) | *Apache II* |
| Husky Énergie | Autorisation de mener des travaux (renouvellement) | *NPSD SeaRose* et GSF Grand Banks |
| Husky Énergie | Levé à l'emplacement du puits (sous une autorisation de mener des travaux existante) | *NM Maersk Chignecto* |
| MKI AS | Autorisation de programme géophysique (versant nord-est de T.-N.) | *NM Sanco Spirit* |
| MKI AS | Autorisation de programme géophysique (Labrador) | *NM Atlantic Explorer* |
| MKI AS | Autorisation de programme géophysique (sud des Grands Bancs) | *NM Atlantic Explorer* |
| TGS Canada | Autorisation de programme géotechnique | *NM Polar Prince* |
| Statoil Canada | Autorisation de programme géophysique | *NM Columbus* |
| Statoil Canada | Autorisation de mener des travaux | UMFM West Hercules |
| Suncor Énergie | Autorisation de programme de plongée | *Bâtiment de soutien des opérations de plongée Seven Falcon* et *Seven Pacific* |
| Suncor Énergie | Autorisation de mener des travaux | Navire d'intervention légère *Skandi Constructor* |
| Suncor Énergie | Autorisation de mener des travaux (renouvellement) | *NPSD Terra Nova* et Henry Goodrich |

# SERVICES DE SOUTIEN

En 2014-2015, l'Office a reçu 439 demandes d'information provenant de parties externes par l'intermédiaire de son Centre de ressources documentaires. Ces demandes portaient principalement sur l'accès à des données techniques non exclusives sur le pétrole en haute mer fournies à l'Office par les exploitants. Elles n'exigeaient pas des demandeurs qu'ils fassent une demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. L'Office a reçu 16 demandes officielles et 12 demandes de consultation officielles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* au cours de l'exercice 2014-2015. Comme l'exige la *Loi sur l'accès à l'information*, l'Office doit établir un rapport annuel distinct d'application de la *Loi* au cours de l'exercice 2014-2015, lequel sera présenté au Parlement en 2015.

L'Office a également mis à jour ses évaluations des risques liés à la violence en milieu de travail. Reconnaissant l'importance de cet aspect de la santé et la sécurité au travail, l'Office a aussi tenu des ateliers de formation sur la prévention de la violence en milieu de travail pour ses employés.

Dans un effort de modernisation de son image, et pour améliorer l'accès du public à l'information mise en ligne, l'Office a entrepris de revamper sa marque au cours de la dernière année. Cette démarche a donné lieu à la création d'un nouveau logo, à la restructuration du site Web et à l'installation de nouveaux panneaux pour chacun de ses bâtiments. Le nouveau site permet une navigation plus facile et s'adapte aux appareils mobiles.

Le tableau 22 résume les 340 activités d'examen réglementaire, d'attribution de permis, de vérification et d'approbation associées aux objectifs permanents de l'Office qui ont été effectuées durant 2014-2015. Outre ces mesures réglementaires, 12 décisions fondamentales ont été prises par l'Office en 2014-2015, dont 8 ont été approuvées ultérieurement par les gouvernements.

**Tableau 22 : Activités d'examen réglementaire, d'attribution de permis, de vérification et d'approbation pour 2014-2015**

| L'activité réglementaire | nombre |
|---|---|
| Demandes d'équivalence réglementaire (approuvées ou refusées) | 112 |
| Approbations pour modifier l'état d'un puits | 21 |
| Approbations pour forer un puits | 16 |
| Approbations de plans de retombées économiques (nouveaux ou modifiés) | 14 |
| Autorisations de production mélangée | 1 |
| Autorisations de programme de plongée | 2 |
| Évaluations environnementales (nouvelles, modifiées ou mises à jour) | 16 |
| Vérifications et inspections environnementales | 1 |
| Permis de prospection (nouveaux ou modifiés) | 5 |
| Approbations de programme d'acquisition de données sur le terrain | 1 |
| Approbations de demande de système d'écoulement | 2 |
| Vérifications de système d'écoulement (mesure de débit) | 8 |
| Approbations de programme d'essais d'écoulement de formation | 0 |
| Approbations de torchage de gaz | 3 |
| Programmes géologiques (sans travail sur le terrain) | 23 |
| Autorisations de programme géophysique (avec travail sur le terrain) | 9 |
| Autorisations de programme géophysique (sans travail sur le terrain) | 0 |
| Autorisations de programme géotechnique | 0 |
| Avis de non-conformité | 6 |
| Autorisations de mener des travaux (nouveau ou modifié) | 6 |
| Permis d'exploitation | 21 |
| Désignations de mise en commun | 1 |
| Licences de production (nouvelle ou modifiée) | 0 |
| Évaluations de la sécurité | 18 |
| Vérifications/inspections de sécurité | 26 |
| Attestations de découverte importante (nouvelle ou modifiée) | 0 |
| Évaluations environnementales stratégiques | 2 |
| Refus de travailler ayant fait l'objet d'une enquête | 0 |
| Plaintes de travailleurs en mer examinée | 6 |
| Avis d'abandon d'un puits | 20 |

# ÉTATS FINANCIERS

Grant Thornton

# États financiers

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Le 31 mars 2015

# Table des matières


| | Page |
|---|---|
| Déclaration de responsabilité | 1 |
| Rapport des vérificateurs indépendants | 2-3 |
| État de la situation financière | 4 |
| État des résultats | 5 |
| État de l'évolution de l'excédent accumulé | 6 |
| État de l'évolution de la dette nette | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Notes aux états financiers | 9-15 |
| Annexe des immobilisations corporelles | 16 |
| Annexe des dépenses | 17-18 |
| Annexe de rapprochement du plan financier au budget | 19 |

# Déclaration de responsabilité

Les états financiers ci-joints sont la responsabilité de la direction de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers ("l'Office") et ont été préparés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

En exécutant ses responsabilités, la direction maintien des systèmes de contrôle interne et administratif appropriés conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation appropriée, que les actifs sont comptabilisés correctement et sauvegardés, et que l'information financière fournie est pertinente et fiable.

Avant d'approuver les états financiers, le Comité de vérification a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin de réviser l'ébauche des états financiers ainsi que discuter de toutes questions importantes concernant la communication de l'information financière ou les contrôles internes.

Grant Thornton LLP, en tant que vérificateurs externes appointés par l'Office, ont effectué la vérification des états financiers. Le rapport des vérificateurs est adressé aux administrateurs de l'Office et apparaît à la page suivante. Leur opinion est basée sur une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en exécutant des tests et autres procédures considérés nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Office conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

_____Président_____Administrateur

# Rapport des vérificateurs indépendants

Grant Thornton LLP
Suite 300
15 International Place
St. John's, NL
A1A 0L4

T +1 709 778-8800
F +1 709 722-7892
www.GrantThornton.ca

Aux administrateurs de

l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des vérificateurs**
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, et notamment de ses évaluations des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les vérificateurs prennent en considération le contrôle interne de l'Office portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2015 ainsi que des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Grant Thornton LLP

St. John's, Canada

le 26 mai 2015

Comptables agréés

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## État de la situation financière

| Au 31 mars | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| **Actifs financiers** | | |
| Espèces et quasi-espèces | **$ 10,186,815** | $ 4,717,568 |
| Sommes à recevoir | **3,709,350** | 3,174,665 |
| | **13,896,165** | 7,892,233 |
| **Passif** | | |
| Fournisseurs et charges à payer (Note 3) | **10,120,828** | 4,645,232 |
| Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 4) | **5,902,300** | 5,284,300 |
| Produit constaté d'avance | **30,000** | - |
| | **16,053,128** | 9,929,532 |
| **Dette nette** | **$ (2,156,963)** | $ (2,037,299) |
| **Actifs non financiers** | | |
| Charges payées d'avance | **$ 466,850** | $ 347,189 |
| Immobilisations corporelles (Page 16) | **3,222,098** | 3,154,180 |
| | **3,688,948** | 3,501,369 |
| **Excédent accumulé** (Note 5) | **$ 1,531,985** | $ 1,464,070 |

Engagements (Note 7)
Éventualités (Note 9)

Pour le Conseil

_____ Président _____ Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | **Réel 2015** | **(Note 8) Budget 2015** | (Note 11) Réel 2014 |
|---|---|---|---|
| Revenu | | | |
| Subventions d'exploitation | | | |
| Gouvernement du Canada | **$ 8,297,109** | **$ 8,835,000** | $ 7,628,098 |
| Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador | **8,297,109** | **8,835,000** | 7,628,098 |
| | **16,594,218** | **17,670,000** | 15,256,196 |
| Plus: | | | |
| Coûts récupérés de l'industrie | **12,445,663** | **13,252,500** | 11,442,147 |
| Intérêts et autres | **163,729** | **39,045** | 132,162 |
| | **29,203,610** | **30,961,545** | 26,830,505 |
| Moins: | | | |
| Remboursement aux gouvernements des coûts récupérés | **(12,445,663)** | **(13,252,500)** | (11,442,147) |
| Revenu net | **16,757,947** | **17,709,045** | 15,388,358 |
| Dépenses (Pages 17 et 18) | | | |
| Conseil et bureau de la direction | **2,085,154** | **2,026,614** | 1,910,000 |
| Affaires environnementales | **854,208** | **943,770** | 1,000,076 |
| Exploration | **1,313,731** | **1,414,121** | 994,458 |
| Justice, affaires réglementaires et affaire publiques | **1,914,466** | **2,019,378** | 1,795,431 |
| Exploitation | **900,425** | **1,026,107** | 909,267 |
| Gestion des ressources | **2,232,413** | **2,401,431** | 2,046,211 |
| Sécurité | **2,419,603** | **3,099,683** | 1,885,038 |
| Administration et avantages de l'industrie | **4,970,032** | **5,014,541** | 4,890,539 |
| | **16,690,032** | **17,945,645** | 15,431,020 |
| Excédent annuel (déficit) | **$ 67,915** | **$ (236,600)** | $ (42,662) |

Voir notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## État de l'évolution de l'excédent accumulé

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | **Réel 2015** | **(Note 8) Budget 2015** | Réel 2014 |
|---|---|---|---|
| Excédent accumulé, début de l'exercice | **$ 1,464,070** | **$ 1,464,070** | $ 1,506,732 |
| Excédent annuel (déficit) | **67,915** | **(236,600)** | (42,662) |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | **$ 1,531,985** | **$ 1,227,470** | $ 1,464,070 |

Voir notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## État de l'évolution de la dette nette

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | **Réel 2015** | **(Note 8) Budget 2015** | Réel 2014 |
|---|---|---|---|
| Excédent annuel (déficit) | **$ 67,915** | **$ (236,600)** | $ (42,662) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **(701,325)** | **(396,807)** | (449,010) |
| Vente d'immobilisations corporelles | **-** | **-** | 22,890 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **633,407** | **633,407** | 491,672 |
| (Diminution) augmentation des charges payées d'avance | **(119,661)** | **-** | 38,095 |
| Diminution de la dette nette | **(119,664)** | **-** | 60,985 |
| Dette nette, début de l'exercice | **(2,037,299)** | **(2,037,299)** | (2,098,284) |
| Dette nette, fin de l'exercice | **$ (2,156,963)** | **$ (2,037,299)** | $ (2,037,299) |

Voir notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces | | |
| **Exploitation** | | |
| Excédent annuel (déficit) | **$ 67,915** | $ (42,662) |
| Amortissement des immobilisations | **633,407** | 491,672 |
| | **701,322** | 449,010 |
| Variation des éléments hors trésorerie | | |
| Obligation au titre des avantages sociaux futurs | **618,000** | 537,900 |
| Sommes à recevoir | **(534,685)** | (2,769,297) |
| Charges payées d'avance | **(119,661)** | 38,095 |
| Fournisseurs et charges à payer | **5,475,596** | (358,669) |
| Produit constaté d'avance | **30,000** | - |
| Encaisse (utilisé pour) provenant d'opérations d'exploitation | **6,170,572** | (2,102,961) |
| **Capital** | | |
| Encaisse utilisé pour faire l'acquisition d'immobilisations corporelles | **(701,325)** | (449,010) |
| Encaisse provenant de la vente d'immobilisations corporelles | **-** | 22,890 |
| Encaisse utilisée pour les opérations en capital | **(701,325)** | (426,120) |
| Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces | **5,469,247** | (2,529,081) |
| Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice | **4,717,568** | 7,246,649 |
| Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice | **$ 10,186,815** | $ 4,717,568 |

Voir notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

### 1. Structure de l'organisme

L'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers a été créé en 1985 afin de veiller à l'application des dispositions pertinentes des *Lois de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve*, telles qu'elles ont été promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve et Labrador.

### 2. Conventions comptables

**Base de présentation**

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables Professionnels Agréés et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

**Utilisation des estimations**

En préparant les états financiers de l'Office conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, la direction est requise de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif, sur l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses de l'exercice. Les postes qui nécessitent des estimations importantes incluent la durée de vie estimative des immobilisations, les primes de départ courus estimées, les taux d'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement afin de refléter toute nouvelle information lorsqu'elle devient disponible. L'incertitude d'évaluation existe dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Constatation des revenus**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées lorsque approuvées, moins les montants remboursables pour des dépenses non encourues.

Les coûts récupérés de l'industrie sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont survenues et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Espèces et quasi-espèces**

L'encaisse et le solde bancaire sont considérés comme espèces et quasi-espèces.

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

**2. Conventions comptables** (suite)

**Actifs non financiers**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont retenus pour utilisation dans la provision des services. Généralement, ils ont une durée de vie estimative qui s'étend au-delà de l'exercice courant et ne sont pas destinés pour la vente dans le cours normal des opérations. La variation dans les actifs non financiers au cours de l'exercice, conjointement avec l'excédent (déficit) annuel, expliquent l'évolution de la dette nette de l'exercice.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé annuellement à des taux calculés pour radier les actifs sur leur durée de vie utile estimative, tel qui suit, sauf dans l'année d'acquisition lorsque la moitié du taux est utilisée :

| | | |
|---|---|---|
| Édifice | 4%, | dégressif |
| Améliorations locatives | 5 ans, | linéaire |
| Mobilier et agencements | 4 ans, | linéaire |
| Système de gestion des données | 3 ans, | linéaire |
| Logiciel informatique | 1 an, | linéaire |
| Matériel informatique | 3 ans, | linéaire |

**Dépréciation des actifs à long terme**

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables lorsque calculées en comparant leurs valeurs comptables nets aux flux de trésorerie non actualisés générés par leur utilisation. Les actifs dépréciés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée principalement en utilisant les flux de trésorerie actualisés futurs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la disposition éventuelle des actifs.

**Subventions pour immobilisations**

Les subventions reçues des gouvernements fédéral et provincial pour les dépenses en immobilisations annuelles sont comptabilisées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

**Avantages sociaux futurs**

L'Office cotise 100% des primes pour une assurance maladie et une assurance dentaire et 50% pour une assurance-vie pour les employés à la retraite. Ces prestations de retraite sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice basées sur des estimations actuarielles. Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la moyenne restante des années de services des membres actifs qui prévoient recevoir des bénéfices sous ce programme (13 ans).

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

**2. Conventions comptables** (suite)

**Instruments financiers**

L'Office considère tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres comme instrument financier, sauf dans quelques circonstances restreintes. L'Office rend compte de ce qui suit comme instrument financier:

- espèces et quasi-espèces;
- sommes à recevoir; et
- fournisseurs et charges à payer.

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque l'Office devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Initialement, l'Office évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Cependant, dans le cas où un instrument financier ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, l'évaluation sera ajustée par le montant des coûts de transactions directement attribuable à l'instrument.

Par la suite, l'Office évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les changements à la juste valeur sont comptabilisés à l'excédent annuel.

Les actifs financiers qui sont évalués au coût incluent les espèces et quasi-espèces et les sommes à recevoir.

Les passifs financiers qui sont évalués au coût incluent les fournisseurs et charges à payer.

L'Office supprime les passifs financiers, ou une partie des passifs financiers, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou échue.

Les actifs financiers évalués au coût sont testés pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. La moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure d'une amélioration, en autant que la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne soit pas supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Les montants de toutes diminutions de la valeur ou de toutes reprises sont comptabilisés au résultat net de l'exercice.

| **3. Fournisseurs et charges à payer** | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Fournisseurs | **$ 3,499,826** | $ 1,704,680 |
| Gouvernement du Canada | **3,310,501** | 1,470,276 |
| Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador | **3,310,501** | 1,470,276 |
| | **$ 10,120,828** | $ 4,645,232 |

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

### 4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs

L'Office fournit la couverture des régimes de groupe d'assurance-vie et d'assurance-maladie aux employés dès leur retraite.

L'information qui suit, portant sur ces régimes, est basée sur une évaluation actuarielle complétée en date du 31 mars 2014 et extrapolée au 31 mars 2015.

| | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Obligation au titre des avantages sociaux | | |
| Solde, début de l'exercice | **$ 5,553,500** | $ 5,413,800 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **431,800** | 386,800 |
| Intérêts débiteurs | **223,700** | 167,200 |
| Prestations versées | **(64,700)** | (69,800) |
| Gain actuariel | **(1,634,000)** | (344,500) |
| Solde, fin de l'exercice | **$ 4,510,300** | $ 5,553,500 |
| Actifs des régimes | **$ -** | $ - |
| Rapprochement de la situation de capitalisation | | |
| Situation de capitalisation - déficit | **$ (4,510,300)** | $ (5,553,500) |
| (Gain actuariel net) perte actuarielle nette non amortie | **(1,392,000)** | 269,200 |
| Passif au titre des prestations constituées | **$ (5,902,300)** | $ (5,284,300) |
| Coût net des prestations | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **$ 431,800** | $ 386,800 |
| Amortissement de la perte actuarielle | **27,200** | 53,700 |
| Intérêts débiteurs | **223,700** | 167,200 |
| | **$ 682,700** | $ 607,700 |

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour calculer le passif au titre des prestations constituées et le coût des prestations pour ces régimes sont les suivantes:

| | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| Taux d'actualisation | **2.40%** | 3.90% |
| Taux d'augmentation dans les niveaux de salaire | **2.00%** | 3.00% |
| Taux d'inflation dentaire | **4.50%** | 4.50% |
| Taux d'inflation médicale | **4.50%** | 4.50% |

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

| 5. Excédent accumulé | 2015 | 2014 |
|---|---|---|
| Excédent accumulé, début de l'exercice | **$ 1,464,070** | $ 1,506,732 |
| Financement des immobilisations reçu | **701,322** | 449,010 |
| Amortissement des immobilisations | **(633,407)** | (491,672) |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | **$ 1,531,985** | $ 1,464,070 |

### 6. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique

L'Office participe au régime de retraite à prestations déterminées ("régime") du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. Les actifs du régime sont séparés de ceux de l'Office et sont gérés dans un fonds indépendant. La participation à ce régime est obligatoire pour tout employé à plein temps ayant plus de 3 mois de service continu.

À compter du 1er janvier 2015, des modifications au régime de retraite sont entrées en vigueur qui exigent une augmentation aux taux de cotisation et des changements à l'admissibilité au régime de retraite. Les membres du régime doivent maintenant avoir un minimum de 10 ans de services ouvrant droit à pension (avec une transition de 5 ans selon les anciennes règles) afin d'obtenir des prestations de retraite. L'âge normal de retraite en vertu du régime est de 65 ans, toutefois des options de retraite anticipée sont disponibles.

Les membres du régime doivent cotiser au financement de leurs prestations de retraite de la façon suivante :

(i) 10.75% du revenu jusqu'à l'exemption de base annuelle, la portion du revenu de laquelle aucune cotisation au RPC est requise;
(ii) 8.95% du revenu excédentaire à l'exemption de base annuelle jusqu'à et incluant le maximum des gains admissibles annuel ("MGAA"); et
(iii) 11.85% du revenu excédentaire du MGAA.

Les prestations versées en vertu du régime sont indexées annuellement. L'indexation est appliquée au taux de 60% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), avec un taux plafond d'augmentation de l'IPC de 2%. Les employés qui prennent leur retraite après le 1 janvier 2015 verront leurs pensions indexées uniquement sur le service crédité avant le 1 janvier 2015. L'indexation annuelle s'applique aux prestations des retraités qui ont atteint l'âge de 65 ans avant le 1 octobre de chaque année.

Pour le service futur, les pensions seront calculées en utilisant les 6 meilleures années de gains moyens ouvrant droits à pension. Pour le service passé, les pensions seront calculées en utilisant le plus élevé de: les 5 meilleures années gelées de gains moyens ouvrant droits à pension (calculé jusqu'à la date effective (1 janvier 2015)), ou les 6 meilleures années de gains moyens pour tous les services passés et futurs.

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

### 6. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique (suite)

Les cotisations faites et comptabilisées par l'Office au cours de l'exercice se chiffrent à $672,998 (2014 - $591,126). Aucune information additionnelle concernant l'excédent ou le déficit du régime n'est disponible.

### 7. Engagements

L'Office s'est engagé, en vertu des modalités d'un contrat de location de locaux, aux paiements minimums annuels suivants pour les cinq prochains exercices:

| | |
|---|---|
| Le 31 mars 2016 | $ 1,187,013 |
| Le 31 mars 2017 | $ 1,194,449 |
| Le 31 mars 2018 | $ 1,194,449 |
| Le 31 mars 2019 | $ 1,194,449 |
| Le 31 mars 2020 | $ 1,194,449 |

### 8. Budget

Le rapprochement du plan financier approuvé de l'Office au budget selon les normes du CCSP utilisé dans ces états financiers se trouve à l'Annexe de rapprochement du plan financier au budget.

### 9. Éventualités

Des réclamations ont été engagées contre l'Office pour des dommages et des coûts compensatoires non spécifiés. À ce jour, le résultat de ces réclamations ne peut être déterminé; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

### 10. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office se composent des espèces et quasi-espèces, des sommes à recevoir et des fournisseurs et charges à payer. La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des sommes à recevoir et des fournisseurs et charges à payer est présumée se rapprocher de leur juste valeur à cause de leur échéance à court terme.

**Risques et concentrations**

L'Office est exposé à plusieurs risques relativement aux instruments financiers. L'analyse qui suit fait l'état des risques et concentrations auxquels est exposé l'Office au 31 mars 2015.

# Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Notes aux états financiers

Le 31 mars 2015

### 10. Instruments financiers (suite)

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Office est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Office est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses fournisseurs et charges à payer au montant de $10,120,828 (2014 - $4,645,232), qui viennent à échéance dans moins d'un an. L'Office gère le risque de liquidité en contrôlant son flux de trésorerie et en s'assurant qu'il a suffissement d'encaisse pour rencontrer ses obligations et ses dettes. La direction est d'avis que l'exposition au risque de liquidité de l'Office est faible et non significatif.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte associée à l'impossibilité d'un tierce partie de remplir ses obligations de paiements. Le risque de crédit de l'Office est attribuable aux sommes à recevoir qui se chiffrent à $3,709,350 (2014 - $3,174,665). La direction est d'avis que la concentration de risque de crédit relative aux instruments financiers incluent dans les sommes à recevoir est faible.

### 11. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Annexe des immobilisations corporelles

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

| | Terrain et aire de stationnement | Édifices | Améliorations locatives | Mobiliers et agencements | Système de gestion des données | Logiciel informatique | Matériel informatique | **2015** | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Coût** | | | | | | | | | |
| Coût, début de l'exercice | $ 258,297 | $ 3,317,089 | $ 377,415 | $ 898,981 | $ 1,359,271 | $ 774,701 | $ 1,993,130 | **$ 8,978,884** | $ 8,731,872 |
| Acquisitions d'immobilisations au cours de l'exercice | - | - | - | 84,431 | - | 217,269 | 399,625 | **701,325** | 449,010 |
| Cessions au cours de l'exercice | - | - | - | (15,816) | - | - | (96,966) | **(112,782)** | (201,998) |
| Coût, fin de l'exercice | $ 258,297 | $ 3,317,089 | $ 377,415 | $ 967,596 | $ 1,359,271 | $ 991,970 | $ 2,295,789 | **$ 9,567,427** | $ 8,978,884 |
| **Amortissement cumulé** | | | | | | | | | |
| Amortissement cumulé, début de l'exercice | $ - | $ 1,118,896 | $ 376,312 | $ 743,091 | $ 1,359,271 | $ 668,182 | $ 1,558,952 | **$ 5,824,704** | $ 5,512,140 |
| Amortissement | - | 87,928 | 1,103 | 89,948 | - | 161,894 | 292,534 | **633,407** | 491,672 |
| Reprise des amortissements cumulés relatives aux cessions | - | - | - | (15,816) | - | - | (96,966) | **(112,782)** | (179,108) |
| Amortissement cumulé, fin de l'exercice | - | 1,206,824 | 377,415 | 817,223 | 1,359,271 | 830,076 | 1,754,520 | **6,345,329** | 5,824,704 |
| Valeur comptable nette des immobilisations corporelles | $ 258,297 | $ 2,110,265 | $ - | $ 150,373 | $ - | $ 161,894 | $ 541,269 | **$ 3,222,098** | $ 3,154,180 |

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Annexe des dépenses

(Note 11)

| 31 mars | 2015 | 2014 |
|---|---|---|
| | **Actual** | Actual |
| **Conseil et bureau de la direction** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 91,250** | $ 85,864 |
| Divers | **11,104** | 14,126 |
| Formation et conférences | **157,834** | 111,073 |
| Déplacements | **36,561** | 32,331 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,788,405** | 1,666,606 |
| | **$ 2,085,154** | $ 1,910,000 |
| **Affaires environnementales** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 24,324** | $ 194,855 |
| Divers | **2,793** | 2,302 |
| Formation et conférences | **39,133** | 26,744 |
| Déplacements | **5,183** | 12,350 |
| Salaires et avantages sociaux | **782,775** | 763,825 |
| | **$ 854,208** | $ 1,000,076 |
| **Exploration** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 13,512** | $ - |
| Divers | **3,043** | 4,016 |
| Formation et conférences | **118,475** | 50,692 |
| Déplacements | **4,422** | 2,656 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,174,279** | 937,094 |
| | **$ 1,313,731** | $ 994,458 |
| **Justice, affaires réglementaires et affaires publiques** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 182,377** | $ 196,590 |
| Divers | **6,514** | 2,401 |
| Formation et conférences | **45,884** | 22,555 |
| Déplacements | **10,474** | 21,361 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,669,217** | 1,552,524 |
| | **$ 1,914,466** | $ 1,795,431 |
| **Exploitation** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 20,175** | $ 20,407 |
| Divers | **4,687** | 2,914 |
| Formation et conférences | **92,932** | 55,305 |
| Déplacements | **5,171** | 13,699 |
| Salaires et avantages sociaux | **777,460** | 816,942 |
| | **$ 900,425** | $ 909,267 |

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Annexe des dépenses

(Note 11)

| 31 mars | **2015** | 2014 |
|---|---|---|
| **Gestion des ressources** | | |
| Divers | **$ 9,168** | $ 5,090 |
| Formation et conférences | **304,375** | 167,952 |
| Déplacements | **5,548** | 6,365 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,913,322** | 1,866,804 |
| | **$ 2,232,413** | $ 2,046,211 |
| **Sécurité** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 602,002** | $ 399,267 |
| Divers | **8,893** | 6,177 |
| Formation et conférences | **213,281** | 126,743 |
| Déplacements | **21,268** | 40,793 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,574,159** | 1,312,058 |
| | **$ 2,419,603** | $ 1,885,038 |
| **Administration et avantages de l'industrie** | | |
| Honoraires de consultants | **$ 112,820** | $ 58,735 |
| Amortissement des immobilisations | **633,407** | 491,672 |
| Soutien et entretien informatique | **851,332** | 795,779 |
| Bureau et entretien | **528,222** | 702,459 |
| Loyer | **1,132,280** | 1,260,128 |
| Formation et conférences | **20,592** | 27,474 |
| Déplacements | **1,115** | 3,049 |
| Salaires et avantages sociaux | **1,690,264** | 1,551,243 |
| | **$ 4,970,032** | $ 4,890,539 |
| **Dépenses totales** | **$ 16,690,032** | $ 15,431,020 |

# Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

## Annexe de rapprochement du plan financier au budget

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

| | Plan financier | Amortis-sement | Budget CCSP |
|---|---|---|---|
| **Revenu** | | | |
| Subventions d'exploitation | | | |
| Gouvernement du Canada | $ 8,835,000 | $ - | $ 8,835,000 |
| Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador | 8,835,000 | - | 8,835,000 |
| Coûts récupérés de l'industrie | 13,252,500 | - | 13,252,500 |
| Intérêts et autres | 39,045 | - | 39,045 |
| | 30,961,545 | - | 30,961,545 |
| Moins: | | | |
| Recouvrement des coûts remboursés au gouvernement | (13,252,500) | - | (13,252,500) |
| **Revenu net** | $ 17,709,045 | $ - | $ 17,709,045 |
| **Dépenses** | | | |
| Conseil et bureau de la direction | $ 2,026,614 | $ - | $ 2,026,614 |
| Affaires environnementales | 943,770 | - | 943,770 |
| Exploration | 1,414,121 | - | 1,414,121 |
| Justice, affaires réglementaires et affaires publiques | 2,019,378 | - | 2,019,378 |
| Exploitation | 1,026,107 | - | 1,026,107 |
| Gestion des ressources | 2,401,431 | - | 2,401,431 |
| Sécurité | 3,099,683 | - | 3,099,683 |
| Administration et avantages de l'industrie | 4,381,134 | 633,407 | 5,014,541 |
| Dépenses totales | $ 17,312,238 | $ 633,407 | $ 17,945,645 |
| **Excédent (déficit)** | $ 396,807 | $ (663,407) | $ (236,600) |

CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR
C-TNLOHE
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

2014–15
RAPPORT ANNUEL

**TD Place**
140, rue Water, 5e étage
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6
Canada

**Téléphone :** 709-778-1400
**Télécopieur :** 709-778-1473

**Centre d'entreposage et de recherche**
30, place Duffy
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4M5
Canada

**Téléphone :** 709-778-1500

CNLOPB.CA
@CNLOPB